Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

RAPPORT FINANCIER 2021

RAPPORT FINANCIER 2021
SOMMAIRE

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES
- Membres du Conseil d'Administration
- Membres de la Direction
- Commissaires aux comptes

II/ LE RAPPORT DE GESTION

III/ LES COMPTES ANNUELS
- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- L'Annexe des comptes annuels

IV/ LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- Rapport général
- Rapport spécial

V/ LES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 3 Juin 2022

I/ INFORMATIONS GENERALES

Membres du Conseil Administration

Membres de Direction

Commissaires aux comptes

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

PRESIDENT

Monsieur Jean Louis PIVARD

BUREAU DU CONSEIL D'AMINISTRATION

Madame Isabelle CHOPIN	**Présidente Déléguée**
Monsieur Patrick LAOT	**Président délégué**
Madame Marilyn BROSSAT	**Trésorière**
Monsieur Luc CHEVALIER	**Secrétaire**

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Gilles LASSUS
Monsieur Guy MADET
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX
Monsieur Frédéric BRET
Madame Marie-Paule SOULIER
Monsieur Cédric ROUGHEOL
Monsieur Luc CHAVASSIEUX
Madame Nathalie MOREL
Monsieur Jean Charles MOGENET

ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean Louis PIVARD	Ain
Monsieur Gilles LASSUS	Ain
Monsieur Guy MADET	Allier
Madame Nathalie BRUN	Allier
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX	Cher
Madame Marilyn BROSSAT	Cher
Monsieur Frédéric BRET	Isère
Madame Sylvie GABRIEL	Isère
Monsieur Patrick LAOT	Loire
Madame Nicole LESTRA	Loire
Monsieur Louis MASSON	Haute-Loire
Madame Marie Paule SOULIER	Haute-Loire
Madame Isabelle CHOPIN	Nièvre
Monsieur Didier TARDIVON	Nièvre
Monsieur Cédric ROUGHEOL	Puy-de-Dôme
Madame Nathalie PANEM	Puy-de-Dôme
Monsieur Luc CHAVASSIEUX	Rhône
Madame Marion MOINECOURT	Rhône
Monsieur Luc CHEVALIER	Saône-et-Loire
Madame Dominique FAYARD	Saône-et-Loire
Madame Nathalie MOREL	Savoie
Monsieur Jean Charles MOGENET	Haute-Savoie
Madame Esther GRUNNEKEMEIJER	Haute-Savoie

ADMINISTRATEURS SALARIES

Monsieur GILLES BRETONNIER
Monsieur Emmanuel MARQUES

Au 31-12-2021

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Francis THOMINE

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Alain THIVILLIER

DIRECTEURS

Monsieur Philippe BALVA	Directeur Transformation Innovation et Moyens
Madame Aurélie CHOLLEY	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Pierre CROUZET	Directeur des Métiers d'assurances
Monsier Rémy DERAL	Directeur de la relation Clients
Monsieur Regis LONGIN	Directeur Maitrise des Risques
Monsieur Patrick MORAND	Directeur de la Gestion de Patrimoine
Monsier Jean-Philippe RABILLOUD	Directeur Technique et Pilotage
Monsier David SPAULT	Directeur du Développement des Territoires
Madame Pascale SCHWENNINGER	Directrice de l'Institutionnel et des Partenariats

Au 31-12-2021

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE
Cabinet MAZARS représenté par ses associés Monsieur Emmanuel CHARNAVEL et Monsieur Damien MEUNIER Le Premuim 131 Boulevard de Stalingrad 69624 VILLEURBANNE CEDEX

Renouvellement par l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

II/ LE RAPPORT DE GESTION 2021

Le rapport de gestion présente les points importants de l'activité de Groupama Rhône Alpes Auvergne, et de l'arrêté des comptes 2021.

1. LE RESULTAT 2021

Le Résultat Social

Le résultat après impôt de **Groupama Rhône-Alpes Auvergne** s'élève pour l'exercice **2021 à 26,8 millions d'euros.**

Le résultat après impôt sur le périmètre, **Caisse Régionale et Caisses locales** s'élève pour l'exercice **2020 à 28,6 millions d'euros**.

La ratio combiné 2021 ressort 101,3%, celui de 2020 était de 99,87%

La Contribution au résultat du Groupe

Ce résultat après retraitements selon les normes IFRS, produit une **Contribution** de la Caisse Régionale (y compris Caisses locales) **au résultat combiné du groupe de 31,1 millions d'euros.** Le niveau de la contribution aux résultats du Groupe reste de bon niveau.

2. L'ANNEE 2021

Le projet d'entreprise de Groupama Rhône-Alpes Auvergne Tremplin, porte une ambition forte : « Faire de Groupama Rhône-Alpes Auvergne un acteur incontournable du tissu économique et social de la région, en étant rentable sur son métier d'assureur. Tremplin, c'est 3 cycles de 3 ans, 3 temps forts au service des objectifs de croissance et de rentabilité.

Le premier cycle du projet d'entreprise **TREMPLIN 1.0 ,** porté de 2014 à 2016, dont l'ambition était de « Devenir un acteur incontournable du tissu économique et social de la région dans 5 à 10 ans sur tout le territoire en étant rentable sur le métier » inscrivait les fondamentaux de l'ambition de Groupama Rhone Alpes Auvergne. Le deuxième cycle **TREMPLIN 2.0** de 2017 à 2019 a fixé les grands axes de sa stratégie (Marchés, Métiers, Territoires et transformation managériale) dans le but d'investir dans sa région, dans l'entreprise, de renforcer ses fonds propres, d'être compétitif, et de contribuer à l'avenir du Groupe.
Le troisième cycle de ce projet **TREMPLIN 3.0,** se décline de 2020 à 2022 avec la déclinaison opérationnelle à travers les 3 T , Transformations (une organisation et des hommes pour la performance de demain), les Territoires, la Transversalité.

Ce projet d'entreprise de Groupama Rhône-Alpes Auvergne Tremplin, est aligné sur la raison d'être du Groupe Groupama inscrite dans son ADN : « Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables. »

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

L'année 2021 a été marquée d'une part par une sinistralité exceptionnelle de l'assurance des climatiques constituée principalement de sinistres Récoltes en conséquence notamment du gel du printemps 2021 sur les Vignes et les arbres fruitiers, et de sinistres Tempêtes à la suite des événements survenus (gels, orages, ...) et d'autre part par de nombreux sinistres incendies.

L'année 2021 a été également marquée par la poursuite de la crise sanitaire provoquée par une maladie infectieuse (Covid-19). L'estimation de la charge sinistres des pertes d'exploitation liée à la crise sanitaire avait été faite au 31 décembre 2020 avec des méthodes de calcul prudentes prenant en compte les sinistres allant jusqu'au 20 janvier 2021 (perspective donnée par le gouvernement au moment de l'arrêté des comptes 2020). Le premier semestre 2021 a été marqué par la poursuite de cette crise sanitaire. La réouverture des bars et des restaurants le 9 juin 2021 a marqué la sortie du confinement. Un complément de provisions brutes de 57,1M€ (14,3 M€ net de réassurance) a été constaté dans les comptes 2021, concernant les sinistres relatifs aux pertes d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA). Le total de la charge brute au 31/12/2021 des sinistres Pertes d'exploitations pour fermetures administratives est de 153,3 M€, (38,3 M€ nette).
D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, Groupama Rhône alpes Auvergne a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

On peut souligner également que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a approuvé le 16 décembre 2021, le transfert du portefeuille de contrats Groupama Courtage, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de l'entreprise d'assurance GAN ASSURANCES au profit d'une part de Groupama Rhône-Alpes Auvergne (pour le compte de la CLOS GRAA) des contrats France et LPS (libres prestations de service) et d'autre part de GMA Groupama Assurances Mutuelles des contrats polices locales. Ce portefeuille est réassuré à 100% par GMA selon les modalités de la convention de réassurance conclue entre GMA et les Caisses Régionales Groupama (RGR) décrit les dispositions spécifiques à la réassurance du Portefeuille Courtage GRAA. Le cout d'acquisition pour GRAA s'est élevé à 240 K€.
Le chiffres d'affaires 2021 de Groupama Courtage intégré aux comptes 2021 de GRAA est de 25,7 M€. Une commission de réassurance couvrant l'ensemble des frais 2021 de GRAA a été comptabilisée pour un montant de 7,3 M€.

D'autre part, Groupama Rhône Alpes Auvergne a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui s'est déroulé de janvier à novembre 2021 sur les exercices 2018-2019. Ce contrôle a porté entre autres sur l'ensemble des impôts et taxes, et sur l'ensemble des provisions techniques. Les montants redressés et acceptés ont fait l'objet de règlements en L62 en décembre 2021 pour un montant de 1,3 M€. Une proposition de rectification a été reçue en décembre. Les motifs de redressement sont contestés par Groupama Rhône Alpes Auvergne.

Poursuite des Investissements en 2021 malgré la crise sanitaire

Groupama Rhône-Alpes Auvergne s'est donné pour ambition de rayonner sur l'ensemble de son territoire. Cela passe par un soutien concret à l'économie régionale ainsi que par le développement de partenariats locaux. Cela se traduit par une politique très dynamique en termes de partenariats sportifs, culturels, associatifs qui ont été poursuivis dans la période de crise sanitaire.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne travaille quasi-exclusivement avec des prestataires, partenaires et fournisseurs locaux, privilégiant ainsi l'économie locale. Assureur des entreprises et des particuliers, 1er assureur des collectivités et 1er assureur agricole, avec 638,9 M€ de règlements de sinistres réinjectés dans l'économie régionale.

Groupama a poursuivi sa stratégie d'investissements en ressources humaines et de maintien de l'emploi sur les territoires. Pour l'année 2021, l'entreprise compte 210 recrutements en CDI, 118 en CDD et 87 en contrats d'alternants. D'autre part 42 CDD (de toutes natures) ont été transformés en CDI en 2021. Tous les collaborateurs exercent leur activité sur le territoire régional.

3. PRESENTATION DU RESULTAT 2021

❖ Le chiffre d'affaires en assurance non-vie (cotisations acquises)

Le chiffre d'affaires total de 2021 (cotisations acquises hors acceptations), s'élève à **984,3 millions d'euros**, avec une progression de **+3,6 %**.Ce chiffre d'affaires comprend 25,7 M€ lié au transfert du portefeuille Groupama Courtage (réassuré à 100%).
Le chiffre d'affaires de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2021 hors Groupama Courtage s'élève à 960,6 M€ avec une progression de 0,9 %.

Analyse du Chiffre d'affaires de **Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2021 hors Groupama Courtage :**

Les assurances de biens et de responsabilité enregistrent une évolution de **-0,3 %** pour un chiffre d'affaires de 634,2 millions d'euros.
Les assurances de la personne augmentent de **+3,5 %** pour un chiffre d'affaires de 326,4 millions d'euros.
La progression totale du chiffre d'affaires est de 8,9 millions d'euros (-1,6 millions d'euros après réassurance).

Pour rappel le chiffre d'affaires 2020 avait été impacté par des mesures Covid-19 avec des réductions des primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) pour un montant global de 6 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires 2021 de 960,6 millions d'euros (cotisations acquises) se répartit par grands métiers de la façon suivante :

Les principales branches que sont la santé individuelle, l'automobile et l'habitation représentent 49,3% du Chiffre d'affaires global

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2021
de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2021 hors Groupama Courtage :

L'évolution du chiffre d'affaires sur les risques de responsabilités civile et dommages (ABR) :

L'évolution du chiffre d'affaires au titre de l'année 2021 des risques ABR est de -0,3%.
En 2021, la croissance du chiffre d'affaires est principalement faite par l'aliment tarifaire.

- Automobile de tourisme :

Sur le métier Automobile de tourisme la croissance du chiffre d'affaires de +0,1 % portée par une augmentation tarifaire de 1%. Ce métier représente 171 millions d'euros (exercice pur) soit 17,8 % du chiffre d'affaires total 2021.

- Habitation :

Le métier habitation présente une progression du chiffre d'affaires de +2,5 % portée par un aliment tarifaire de 3 %. En 2020 l'évolution du chiffre d'affaires était de +4,9 %.
Ce métier représente 123,6 millions d'euros (exercice pur) soit 12,7 % du chiffre d'affaires total 2021.

- Entreprises et collectivités :

Le chiffre d'affaires du métier Entreprises et Collectivités 2021 représente 13,8 %. Les cotisations acquises (tous exercices) représentent 132,7 millions d'euros (contre 129,1 millions d'euros en 2020). Les principales évolutions 2021 sont une hausse du chiffre d'affaires des dommages Entreprises de 33,7% soit 13,5 M€, mais également une baisse sur le métier Flottes (-4,7 millions d'euros) portée principalement par le tarif avec une hausse de 6,1 % et une baisse du chiffre d'affaires en Garage (-6,0 millions d'euros) en conséquence d'opérations de surveillance du portefeuille.

- Risques professionnels agricoles :

Ce métier représente 125,1 millions d'euros (contre 117,9 millions d'euros en 2020).soit 13,5 % du chiffre d'affaires total.
L'évolution du chiffre d'affaires de 2021 est de + 6,2 %.
Les principales évolutions sont une hausse sur les Climatiques sur récoltes de 3,8 % portée par une hausse tarifaire de 4,3 %, et une hausse de 4,9 M€ du chiffre d'affaires TMA (Tracteurs, matériel agricole) du fait de la baisse du chiffre d'affaires en 2020 suite aux mesures Covid-19 accordées.

Le chiffre d'affaires sur les risques d'Assurance de la personne (AP) :

L'ensemble du chiffre d'affaires de l'assurance de personne individuelle composé de la santé individuelle, de la dépendance, de la prévoyance individuelle représente un total de 253,7 M€ soit 26,4% du chiffre d'affaires total (contre 248 M€ en 2020).

Les principales évolutions sont :

- La Santé individuelle

Le chiffre d'affaires est en hausse sur la santé individuelle de + 1,9 % en 2021, Cette évolution est principalement portée par un aliment tarifaire de 3,9 %.
Ce métier représente 178,9 millions d'euros soit 18,6 % du chiffre d'affaires total.

- La dépendance présente une baisse du chiffre d'affaires de 0,7 millions d'euros.

Ce métier représente 15,6 millions d'euros soit 1,6 % du chiffre d'affaires total.

- La garantie des accidents de la vie présente une croissance positive du chiffre d'affaires +3,2%. Ce métier représente 24,7 millions d'euros soit 2,6 % du chiffre d'affaires total.

L'ensemble du chiffre d'affaires de l'assurance de personne collective représente un total de 72,6 M€ soit 8,2% du chiffre d'affaires total (contre 67,1 M€ en 2020).
Les principales évolutions sont :

- La Santé collective est en hausse de 11 M€ soit 46,8 %.

Ce métier représente 34,8 millions d'euros soit 3,6 % du chiffre d'affaires total.
évolution est principalement portée par un aliment tarifaire de 4,5 %.

- L'assurance du personnel communal présente en 2021 une baisse du chiffre d'affaires de -9,8 %, expliquée par le non-renouvellement d'un centre de gestion via le courtage.

❖ Les résultats des activités de distribution

Activité Epargne, retraite, prévoyance

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance s'élève au total à 229,8 millions d'euros.
Il est réparti ainsi :
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès de Groupama Vie) 201,8 M€,
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès d'Apicil) 23,2 M€
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie collectives (auprès de Groupama Vie) 4,8 M€.

La collecte d'épargne nette (auprès de Groupama Vie et Apicil) 2021 est de 234,7 M€.

Activité bancaire

Concernant l'activité bancaire réalisée auprès d'Orange Bank (ex Groupama banque), la production de prêts Désirio est de 3 398 pour un montant de 42,2 M€.
Les stocks de formules et comptes à vue sont constitués de 21 944 comptes. L'encours des dépôts bancaires totalise 52.3 M€, et celui des encours de crédits s'élève à 144.8 M€.

Certificats Mutualistes

L'en-cours total des Certificats Mutualistes au 31 décembre 2021 s'élève à 162 M€

Historique des émissions de certificats Mutualises de Groupama Rhône Alpes Auvergne :
Emission autorisée par AG 10 novembre 2015 : 72,6 millions d'euros
Emission autorisée par AG 10 avril 2017 : 140 millions d'euros
Emission autorisée par AG 5 avril 2019 : 15 millions d'euros
Emission autorisée par AG 5 juin 2020 : 5 millions d'euros. La commercialisation de cette enveloppe s'est terminée le 4 juillet 2021.
La commercialisation de cette dernière enveloppe s'est terminée le 4 juillet 2021.
Les Certificats mutualistes inscrits au passif du bilan de Groupama Rhone Alpes Auvergne au poste de CM Fonds d'établissement un montant de 162 M€.

En 2021, 754.306 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2021. 422.393 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2021. Par conséquent, au décembre 2021, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 331.913 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 3,3 M€.

le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

L'affectation du résultat 2020, validée en assemblée générale le 4 juin 2021 a servi une rémunération des certificats mutualistes à un taux de 2 % pour un montant total de 3,1 millions d'euros.

❖ La sinistralité de l'exercice
de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2021 hors Groupama Courtage :

Concernant la sinistralité 2021 (exercice pur) :

- Le rapport Sinistres à cotisations global courant (y compris PSNEM) s'établit à 76,2 % (80,6 % au 31-12-2020).

Ventilé :
ABR 76,6 % (84,5 % au 31-12-2020)
AP 75, 5 % (72,4 % au 31-12-2020)

L'année 2021 a été marquée par d'une part, par des sinistres climatiques importants, principalement en raison de l'épisode de gel d'avril 2021 sur la vigne et les arbres fruitiers. Le montant de ces sinistres climatiques s'élève à 94,8 M€, dont 61,5 M€ pour les récoltes et d'autre part par de nombreux sinistres incendies.

La sinistralité au 31 décembre 2021 est en amélioration de 7,9 points sur le métier Autres Biens et Responsabilités (ABR) et en dégradation de 3,1 points sur le métier Assurances de personnes (AP).

- **Impact de la Covid-19 sur la Sinistralité 2021**

Le premier semestre 2021 a été marqué par la poursuite de la Crise sanitaire. La deuxième vague a été prolongée en 2021. La réouverture des bars et des restaurants le 9 juin 2021 a marqué la sortie du confinement. Un complément de provisions brutes de 57,1M€ (14,3 M€ net de réassurance) a été constaté dans les comptes 2021, concernant les sinistres relatifs aux pertes d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA),
Le total de la charge brute au 31/12/2021 des sinistres Pertes d'exploitations pour fermetures administratives est de 153,3 M€, (38,3 M€ nette).

Sinistres – dossiers graves

La sinistralité de 2021 a été marquée par 5 dossiers de sinistres excédentaires * pour 43,2 M€ (dont 4 RC Auto pour 32,2 M€, et 1 sinistre incendie pour 11 M€) contre 6 dossiers de sinistres excédentaires * pour 23,8 M€ en 2020 (dont 5 RC Auto pour 18,1 M€, et 1 sinistre incendie pour 5,7 M€)
*(*sinistres avec une réassurance non proportionnelle selon laquelle le réassureur Groupama Assurance Mutuelles s'engage à couvrir selon le seuil convenu, l'excédent pour lequel Groupama Rhône Alpes Auvergne lui a versé une partie prédéterminée de la prime.)*

Sur l'exercice 2021 la sinistralité RC Auto représente 112,2 M€ contre 91,2 M€ au 31-12-2020.

Sinistres Climatiques

L'année 2021 a été fortement touchée par des sinistres climatiques (tempête, récoltes) avec un total de sinistres de 94,8 M€ (exercice pur) contre 64 M€ en 2020.
Les principales variations s'expliquent une hausse de fréquence des sinistres tempête 28,8 M€ (13,3 M€ en 2020), mais également des sinistres récoltes élevés 61,5 M€ (31,9 M€ en 2020).

Concernant les sinistres catastrophes naturelles liés à la sécheresse, les étés 2018, 2019 et 2020 ont été marqués par une succession de fortes chaleurs et de précipitations importantes. L'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols a eu pour conséquence de provoquer des mouvements de terrains, occasionnant des dégâts, notamment, sur les habitations. L'État considère ce phénomène de dérèglement climatique et prend des arrêtés interministériels "portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages matériels directs" provoqués par ces mouvements de terrains.
Dans les comptes 2021 le total des provisions sécheresse pour ces trois années est de 74,9 M€. Au titre de la sécheresse 2021, une provision a été dotée pour un montant de 2,7 M€.

- Une hausse de la sinistralité Dommages Auto : 101,9 M€ (contre 86,8 M€ au 31-12-2020 année caractérisée par les mesures de confinements).

- Une hausse de la sinistralité Habitation : 73,6 M€ contre 69,4 M€ au 31-12-2020.
(année 2020 caractérisée par les mesures de confinements).

- Une hausse de la sinistralité en santé individuelle de 9,4 M€ s'expliquant en partie par la reprise des actes à la suite des confinements Covid-19, mais également à la mise en place du 100% santé (reste à charge zéro)

Concernant les sinistres antérieurs à 2021 les ajustements de provisions représentent une charge avant réassurance de -96,1 M€ s'expliquant principalement ainsi :

- sur la RC Automobile : principalement des rechargements constatés dans deux dossiers sinistres excédentaires de 2020 pour 17,8 M€, et de 2019 pour 27,7 M€ et un dégagement sur un dossier de 2017 de 5,9 M€.
- en Incendie, le rechargement de 48,9 M€ concerne principalement les provisions complémentaires PEFA COVID-19 constatées en 2021

Les provisions techniques au 31 décembre 2021

Le montant brut de l'ensemble des provisions techniques au 31 décembre 2021 pour sinistres atteint 1.818,2 M€ avant réassurance, contre 1.634,9 M€ à fin 2020.
Elles sont composées de de provisions pour sinistres à payer pour un montant de 1.337 M€ (y compris acceptations) et de provisions réglementaires pour 481 M€.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas eu pas de changement de méthode de provisionnement.

Au 31 décembre 2021, compte tenu de l'absence de sécheresse, une dotation de la provision d'égalisation des risques atmosphériques a été comptabilisée pour un montant de 2,9 M€ au titre des cat-nat. La provision totale d'égalisation des risques atmosphériques est de 26,8 M€ à fin décembre 2021.

❖ Le résultat des Rentes

Le résultat des rentes s'élève au 31.12.2021 à + 1,7 M€ contre - 4,7 M€ l'année précédente. En 2021, 764 rentes ont été constituées ou révisées (soit + 9 %) pour 20.2 M€ dont 700 Rentes Dépendances pour 13.9 M€, 44 rentes AP pour 2,6 M€ et 2 rentes RC pour 2.1 M€. L'année 2021 a été caractérisée par une hausse de 9 % du nombre de rentes constituées (+ 4 M€ de capitaux constitutifs) et la stabilité du nombre de décès enregistrés (760 en 2021 contre 755 en 2020) après une hausse de + 24 % constatée entre 2019 et 2020.

❖ La Réassurance

La Réassurance des Caisses locales

Depuis 2016, à la suite de la mise en application d'un nouveau règlement de réassurance, la Caisse Régionale réassure les Caisses locales avec une réassurance de quote-part à 100%.

La Réassurance de la Caisse régionale

En 2021, la principale modification du Traité de Réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) est la suivante : « afin de poursuivre le développement, au bénéfice de la communauté des caisses régionales et de la caisse nationale, de l'activité de Grand Courtage lancée fin 2016 sous l'appellation Groupama Courtage, un dispositif spécifique de

réassurance a été mis en place en 2021 ». Les affaires Groupama Courtage sont cédées à 100% à GMA quels que soient les risques couverts.

En 2021, le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles représente pour Groupama Rhône-Alpes Auvergne un produit de 51,3 M€ contre un produit de 67,1 M€ en 2020 (avec le pool de rétrocession). Cette réassurance représente -5,3 % des cotisations vs -7 ,1 % en 2020.

Ce produit de 51,3 M€ est dû d'une part à une forte participation de Groupama Assurances Mutuelles (et de la réassurance externe) sur les sinistres Covid-19, et d'autre part à la prise en compte des dossiers sinistres excédentaires comptabilisés au 31-12-2021 (sinistres survenus en 2021, et mouvements des sinistres des exercices antérieurs)

La Participation aux Bénéfices 2021 (PB) calculée en fonction des résultats techniques de la caisse régionale s'élève à 0 M€ comme au 31-12-2020.
Le résultat du pool de rétrocession, lié au mécanisme de réassurance entre les Caisses Régionales est une charge sinistre de 1 M€ contre une charge de 1,6 M€ en 2020. Ce montant est déterminé par Groupama Assurance Mutuelles et comporte des éléments prévisionnels.

La marge technique avant frais généraux, s'élève à 193,4 millions d'euros soit un taux de 20 % du chiffre d'affaires.

❖ Les frais généraux

de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2021 hors Groupama Courtage :

Les frais généraux nets de la Caisse Régionale atteignent un montant de 223,2 millions d'euros, contre 218,4 M€ en 2020, soit une augmentation de 2.2 % par rapport à 2020.
Les Frais Généraux nettes Caisse Régionale + Caisses Locales représentent un montant de 221,3 millions d'euros (23 % du CA)

■ En 2021, les investissements réalisés se sont inscrits dans la continuité du projet d'entreprise. Un investissement important est consacré à la vie de la région, sur des projets qui permettent à l'entreprise d'affirmer son rôle d'acteur de proximité, d'entreprise ouverte et responsable vis-à-vis de son environnement, au cœur de la région et au cœur de la vie de ses clients.

■ Le 5 octobre 2020, Groupama Rhône Alpes Auvergne a renouvelé pour 2 ans avec OL Groupe un contrat de naming du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais (du 1er aout 2020 au 31 juillet 2022) nommé Groupama Stadium. Ce contrat est un accord industriel global de naming. Cet investissement s'inscrit dans une politique active de partenariats de Groupama Rhône Alpes Auvergne et répond à deux objectifs majeurs : accroître le rayonnement de l'entreprise sur son territoire en tant qu'acteur majeur, et générer un courant d'affaires significatif, tant auprès des entreprises partenaires de l'OL que du grand public.

■ Les investissements sur les postes Partenariat-Mécénat se sont poursuivis : soutien aux clubs et associations sportives, événements culturels, projets socio-éducatifs, aide à la lutte contre les maladies rares pour un montant total de 7 M€.

■ Une Enveloppe d'intéressement des salariés a été provisionnée dans les Comptes à hauteur de 4 millions d'euros charges comprises.

■ Concernant les engagements sociaux, un versement complémentaire au fonds indemnités de fin de carrière géré par Groupama Gan Vie a été effectué en 2021pour un montant de 3 millions d'euros.

■ Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie, de la distribution des produits liés à l'immobilier) s'élèvent en 2021 à 24,8 M€ contre 22,5 M€ en 2020.

- Le résultat des activités non techniques est constitué principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance et d'épargne. Il s'élève à 5 M€ contre 5,4 M€ en 2020.

❖ Le Résultat de l'activité financière

Le résultat financier 2021 est de 58,8 M€ (hors frais de gestion répartis)
Il est constitué par des revenus pour 37,4 M€, des plus et moins-values pour 18,5 M€ et des mouvements de provision pour 2,9 M€.

L'année 2021 a été marquée par la reprise des économies après le choc de 2020 lié à la crise du COVID. Le développement de la vaccination, des variants qui ont eu en 2021 un impact économique plus limité et les politiques de soutien budgétaire et monétaire, ont maintenu l'activité économique et soutenu les prix des actifs financiers. Les marchés boursiers ont fortement profité de ce contexte de macro-économique.
La croissance de 2021 a été accompagnée d'un retour de l'inflation à des niveaux historiquement élevés, soutenue par des tensions accrues sur les approvisionnements en composants et matières premières.
L'exercice aura également marqué une inflexion des Banques Centrales dans leurs politiques monétaires avec une réduction progressive de leurs politiques accommodantes et une remontée progressive des taux qui restent cependant nettement inférieurs au niveau d'inflation.

4. LE BILAN

Un bilan solide Tous les fondamentaux du bilan sont positifs.

- A la clôture de l'exercice, le total du bilan de la caisse régionale est de 3.328,6 millions d'euros. Les capitaux propres sociaux de l'entreprise (hors résultat de l'exercice de 26,8 millions d'euros) s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1.099,5 millions d'euros, contre 1.086,6 millions d'euros à fin 2019. La variation s'explique par d'une part l'affectation du résultat 2020 net de la rémunération des certificats mutualiste 2019 et d'autre part l'émission des certificats mutualistes en 2021.

  Au Bilan du 31/12/2021 : CM Fonds d'établissement : 162 millions d'euros

- La marge de solvabilité 2020 représente un taux de couverture de 285 % en normes Solvabilité 2.

- Au-delà des fonds propres et des provisions d'équilibre, la Caisse régionale dispose de marges de sécurité financière, constituées des plus-values latentes. Au 31 décembre 2021, les plus-values latentes atteignent 241,2 millions d'euros.

- Pour accélérer le processus de clôture des comptes, la Caisse régionale a eu recours à la méthode de calcul estimative sur certaines provisions.

- En application de l'article D.441-4 du code du Commerce, le solde des dettes de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard de ses fournisseurs, s'élève à 585,3 K€ au 31 décembre 2021. L'entreprise règle ses factures dans un délai de 60 jours date d'émission de la facture.

  Le solde des créances de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard des clients de la gestion immobilière s'élève à 207,7 K€.

  En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Tableau de présentation des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	**1**					**18**	**2**					**516**
Montant total des factures concernées	**38 204,40**	**44 418,31**	**11 345,15**	**22 989,08**	**230 488,29**	**309 240,83**	**13 874,03**	**1 038,33**	**59 067,61**	**2,69**	**181 545,46**	**241 654,09**
(préciser HT ou TTC)	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	**0,04%**	**0,05%**	**0,01%**	**0,02%**	**0,25%**	**0,33%**						
(préciser HT ou TTC)	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							**0,38%**	**0,03%**	**1,60%**	**0,00%**	**4,91%**	**6,54%**
(préciser HT ou TTC)							**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**	**TTC**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	**0**						**0**					
Montant total des factures exclues	**0,00**						**0,00**					
(préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

- Les comptes de l'exercice 2021 ont été soumis à plusieurs instances régionales : le Comité d'audit des comptes, et le Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

- Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport de gestion : néant

III/ LES COMPTES ANNUELS 2021

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

ANNEXE

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	**22 299 164,41**	**20 615 975,64**
3 Placements :	**1 719 600 495,80**	**1 715 018 284,72**
3a Terrains et constructions	213 450 941,36	189 969 167,21
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	519 500 104,26	509 862 445,98
3c Autres placements	986 649 450,18	1 015 186 671,53
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	**986 524 228,38**	**810 403 510,29**
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	48 110 748,74	45 033 619,94
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	769 701 810,93	597 996 480,91
5f Provisions/participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	168 711 668,71	167 373 409,44
6 Créances :	**302 199 499,78**	**288 614 494,77**
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :	**166 675 333,76**	**175 172 928,02**
6aa Primes restant à emmettre	9 119 965,89	6 188 394,01
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	157 555 367,87	168 984 534,01
6b Créances nées d'opérations de réassurance	**2 817 793,74**	**29 240 037,65**
6c Autres créances :	**132 706 372,28**	**84 201 529,10**
6ca Personnel	319 015,77	219 380,04
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	479 623,23	461 580,47
6cc Débiteurs divers	131 907 733,28	83 520 568,59
7 Autres actifs :	**257 734 433,38**	**153 511 542,88**
7a Actifs corporels d'exploitation	19 109 009,21	18 797 011,15
7b Comptes courants et caisse	235 306 294,17	134 714 531,73
7c Actions propres	3 319 130,00	
8 Comptes de régularisation actif :	**40 228 653,30**	**38 502 011,68**
8a Intérêts et loyers acquis non échus	8 438 945,96	8 792 669,01
8b Frais d'acquisition reportés	25 880 507,00	23 672 495,00
8c Autres comptes de régularisation	5 909 200,34	6 036 847,67
9 Différence de conversion	**0,00**	**0,00**
TOTAL DE L'ACTIF	**3 328 586 475,05**	**3 026 665 819,98**

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
1 Capitaux propres :	**1 126 241 487,77**	**1 102 547 058,02**
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	168 784 803,23	168 725 803,23
1c Réserves de réévaluation	115 239,16	115 239,16
1d Autres réserves	588 160 027,75	575 289 091,05
1g Ecarts résultant des changements de méthode au 01.01.95	-149 400,05	-149 400,05
1h Subventions d'investissements		
1e Report à nouveau	75 480 428,78	75 480 428,78
1f Résultat de l'exercice	**26 759 481,29**	**15 994 988,24**
1i Ecart de dévolution	267 090 907,61	267 090 907,61
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	**2 023 321 772,14**	**1 778 925 030,89**
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	151 985 923,02	144 040 032,09
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	1 520 363 656,35	1 291 892 990,69
3g Provisions pour égalisation	42 336 542,29	35 746 130,39
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	308 635 650,48	307 245 877,72
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	**20 461 091,04**	**23 275 939,04**
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	**157 424 692,52**	**120 911 972,66**
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes	**9 901 402,73**	**9 985 492,29**
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	**41 259 318,64**	**2 080 354,41**
7d Dettes envers des établissements de crédit	**21 529 831,90**	**15 245 740,70**
7e Autres dettes :	**84 734 139,25**	**93 600 385,26**
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	10 121 854,55	8 277 593,18
7ec Personnel	21 355 035,00	19 377 921,10
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques	23 701 850,69	22 955 226,75
7ee Créanciers divers	29 555 399,01	42 989 644,23
8 Comptes de régularisation passif	**1 137 431,58**	**1 005 819,37**
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	**3 328 586 475,05**	**3 026 665 819,98**

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Compte de résultat au 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2021	31/12/2020
1 Primes acquises :	**1 005 820 260,62**	**375 577 732,97**	**630 242 527,65**	**631 083 628,44**
1a Primes	1 013 766 151,55	378 654 861,77	635 111 289,78	632 554 409,19
1b Variations des PNA et REC	-7 945 890,93	-3 077 128,80	-4 868 762,13	-1 470 780,75
2 Produits des placements alloués	**27 057 217,00**		**27 057 217,00**	**13 972 432,00**
3 Autres produits techniques	**25 051 572,15**		**25 051 572,15**	**22 669 596,75**
4 Charges des sinistres :	**-898 270 629,69**	**-381 467 082,07**	**-516 803 547,62**	**-498 457 717,16**
4a Prestations et frais payés	-703 790 142,41	-242 431 190,69	-461 358 951,72	-438 142 291,45
4b Charges des provisions pour sinistres	-194 480 487,28	-139 035 891,38	-55 444 595,90	-60 315 425,71
5 Charges des autres provisions techniques	**-1 389 772,76**	**-1 338 259,27**	**-51 513,49**	**-4 800 902,60**
6 Participation aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	**-181 154 861,30**	**-57 787 080,91**	**-123 367 780,39**	**-122 777 999,15**
7a Frais d'acquisition	-168 645 067,40		-161 013 312,81	-159 137 392,93
7b Frais d'administration	-12 509 793,90		-13 505 859,12	-12 370 271,58
7c Commissions reçues des réassureurs		-57 787 080,91	49 783 522,03	48 729 665,36
8 Autres charges techniques	**-26 929 282,58**		**-26 929 282,58**	**-26 427 749,35**
9 Variation de la provision pour égalisation	**-6 590 411,90**		**-6 590 411,90**	**-281 775,52**
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	**-56 405 908,46**	**-65 014 689,28**	**8 608 780,82**	**14 979 513,41**

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	31/12/2021	31/12/2020
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	**8 608 780,82**	**14 979 513,41**
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	**72 278 267,67**	**51 576 181,76**
3a Revenus des placements	40 183 088,30	37 645 721,23
3b Autres produits des placements	7 491 393,55	5 097 724,87
3c Profits provenant de la réalisation des placemts	24 603 785,82	8 832 735,66
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	**-14 262 499,85**	**-20 782 189,18**
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais fina	-3 143 463,87	-3 025 224,50
5b Autres charges des placements	-5 323 943,50	-14 361 593,68
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-5 795 092,48	-3 395 371,00
6 Produits des placements transférés	**-27 057 217,00**	**-13 972 432,00**
7 Autres produits non techniques	**5 005 858,55**	**5 382 545,73**
8 Autres charges non techniques	**-13 456 063,85**	**-13 386 534,58**
9 Résultat exceptionnel :	**-99 547,05**	**-3 505 820,90**
9a Produits exceptionnels	2 436 620,70	908 011,17
9b Charges exceptionnelles	-2 536 167,75	-4 413 832,07
10 Participation des salariés	**0,00**	**0,00**
11 Impôts sur les bénéfices	**-4 258 098,00**	**-4 296 276,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**26 759 481,29**	**15 994 988,24**

ANNEXE
COMPTES ANNUELS
31-12-2021

Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

REGLES & DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2021

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

- **1.1 - COTISATIONS**
- **1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTES**
- **1.3 – SINISTRES PAYES**
- **1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES**
- **1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES**
- **1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES**
- **1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES**
- **1.8 HORS BILAN REASSURANCE**
- **1.9 CREANCES ET DETTES**

II – LES CAPITAUX PROPRES

III - LES ACTIFS

- **3.1 - ART R343-9**
- **3.2 - LES TITRES DE PARTICIPATION**
- **3.3 - LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARCTICLE R343-9**
- **3.4 - LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARCTICLE R343-10**
- **3.5 - OPERATIONS EN DEVISES**
- **3.6 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS**

IV – LES AUTRES OPERATIONS

- **4.1 - LES FRAIS GENERAUX**
- **4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**
- **4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE**
- **4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL**
- **4.5 - FISCALITE**

V – CONSOLIDATION

CHAPITRE 2

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Mutuelle d'Assurance

La Caisse Régionale Groupama Rhône Alpes Auvergne est constituée sous la forme de syndicat professionnel. C'est une Caisse de réassurance mutuelle agricole régie par l'article L 771-1 du code rural et par les articles L 322-26-4 et L 322-27 du code des assurances.

La Caisse Régionale a pour objet :

1. de réassurer les Caisses Locales d'assurances mutuelles agricoles créées conformément à l'article L 771-1 du code rural, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale

2. conformément aux dispositions de l'article R 322-132 du code des assurances, de se substituer aux Caisses Locales qu'elle réassure, dans la constitution des garanties prévues par la réglementation des assurances et l'exécution des engagements d'assurance pris par lesdites caisses.

3. de réassurer des sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-1 du Code des assurances, des unions de sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-3 du Code des assurances et des sociétés mutuelles d'assurance à caractère régional, telles que définies aux articles R 322-93 et R 322-97 du code des assurances, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale

4. de réassurer des mutuelles ou unions de mutuelles telles que définies aux articles L 111-1 et L 111-2 du code de la mutualité, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale

5. de réassurer des institutions de prévoyance ou unions d'institutions de prévoyance telles que définies aux articles L 931-1 et L 931-2 du code de la Sécurité Sociale et L 727-2 II du Code Rural.

6. de rétrocéder à une entreprise d'assurance ou de réassurance constituée sous forme d' assurance mutuelle agricole, dont la majorité des droits de vote est détenue conformément à l'article R 322-120, 4°, du code des assurances, tout ou partie des risques pris en charge, susceptibles d'être réassurés.

7. de réassurer des risques venant de rétrocessions de l'entreprise d'assurance ou de réassurance visée à l'alinéa précédent quelle que soit la situation de ces risques.

8. de favoriser le développement de la Mutualité Agricole et de faciliter le fonctionnement des Caisses Locales, des Mutuelles d'assurance, des Mutuelles ou Unions et des Institutions de prévoyance ou Unions sociétaires en leur servant d'organe d'étude et de défense.

9. d'effectuer toutes opérations, autres que celles mentionnées aux paragraphes précédents, dans les limites fixées par la législation applicable aux caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Les opérations de la Caisse Régionale s'appliquent aux opérations d'assurance portant sur des risques relevant des branches 1 à 18 de l'article R 321-1 du code des assurances.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

• TRANSFERT DU PORTEFEUILLE GROUPAMA COURTAGE

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a approuvé le 16 décembre 2021, le transfert du portefeuille de contrats Groupama Courtage, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de l'entreprise d'assurance GAN ASSURANCES au profit
– de Groupama Rhône-Alpes Auvergne (pour le compte de la CLOS GRAA) des contrats France et LPS
– de GMA Groupama Assurances Mutuelles des contrats polices locales
Cette décision a été publiée au Journal officiel de la République française le 31 décembre 2021.
Le transfert est rétroactif comptablement au 1er janvier 2021
Le cout d'acquisition pour GRAA s'est élevé à 240 K€. (charge exceptionnelle).

La convention de réassurance conclue entre GMA et les Caisses Régionales Groupama (RGR) décrit les dispositions spécifiques à la réassurance du Portefeuille Courtage GRAA. Celui-ci est cédé à 100% à GMA quels que soient les risques couverts (article 39.4 du RGR).
Dans le cadre de cette cession, une commission de réassurance est versée par GMA à GRAA. Elle est égale au montant des frais à charge de GRAA.

Le chiffres d'affaires 2021 de Groupama Courtage intégré aux comptes 2021 de GRAA est de 25,7 M€. La commission de réassurance couvrant l'ensemble des frais 2021 de GRAA a été comptabilisée pour un montant de 7,3 M€.

• CRISE SANITAIRE COVID-19

L'estimation de la charge sinistres des pertes d'exploitation liée à la crise sanitaire provoquée par une maladie infectieuse (Covid-19) avait été faite au 31 décembre 2020 avec des méthodes de calcul prudentes prenant en compte les sinistres allant jusqu'au 20 janvier 2021 (perspective donnée par le gouvernement au moment de l'arrêté des comptes 2020).
Le premier semestre 2021 a été marqué par la poursuite de la Crise sanitaire. La deuxième vague a été prolongée en 2021. La réouverture des bars et des restaurants le 9 juin 2021 a marqué la sortie du confinement.
Un complément de provisions brutes de 57,1M€ (14,3 M€ net de réassurance) a été constaté dans les comptes 2021, concernant les sinistres relatifs aux pertes d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA),
Le total de la charge brute au 31/12/2021 des sinistres Pertes d'exploitations pour fermetures administratives est de 153,3 M€, (38,3 M€ nette).

L'estimation de la charge sinistres des pertes d'exploitation liée à la crise sanitaire a été faite au 31 décembre 2020 avec des méthodes de calcul prudentes prenant en compte les sinistres allant jusqu'au 20 janvier 2021 (perspective donnée par le gouvernement au moment de l'arrêté des comptes 2020).
D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, Groupama Rhône alpes Auvergne a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

- **SINISTRES CLIMATIQUES**

L'année 2021 a été marquée par une sinistralité exceptionnelle de l'assurance des climatiques constituée principalement de sinistres Récoltes en conséquence notamment du gel du printemps 2021 sur les Vignes et les arbres fruitiers, et de sinistres Tempêtes à la suite des événements survenus (gels, orages, ...).

- **CERTIFICATS MUTUALISTES**

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé l'émission d'un montant de 5 millions € de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.
La commercialisation de cette enveloppe s'est terminée le 4 juillet 2021.
Au Bilan du 31/12/2021 : CM Fonds d'établissement : 162 M€ (contre 162 M€ au 31 décembre 2020).

Opérations de rachats en 2021 : 754.306 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2021. 422.393 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2021. Par conséquent, au décembre 2021, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 331.913 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 3.319.130,00 €.

le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

- **CONTROLE FISCAL**

Groupama Rhône Alpes a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui s'est déroulé de janvier à novembre 2021 sur les exercices 2018-2019. Ce contrôle a porté entre autres sur l'ensemble des impôts et taxes, et sur l'ensemble des provisions techniques. Les montants redressés et acceptés ont fait l'objet de règlements en L62 en décembre 2021 pour un montant de 1,3 M€. Une proposition de rectification a été reçue en décembre. Les motifs de redressement sont contestés par Groupama Rhône Alpes Auvergne.

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2021

Néant

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Rhône Alpes Auvergne sont établis et présentés conformément aux dispositions :

- du code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).

- du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et le règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020 .

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- principe de prudence,
- principe de non-compensation,
- principe de séparation des exercices.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :
Les cotisations émises dans l'exercice, nettes d'annulations, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.
Toutes les opérations sont réalisées en France. (avec de la LPS sur 9 pays pour 1 036 K€ de chiffre d'affaires (dont 565 k€ relatifs au portefeuille Groupama Courtage)

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan conformément à l'article R332-5 du Code des Assurances.

1.3 – SINISTRES PAYES

Les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées (en application des traités de réassurance) constituent la charge des sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Les frais accessoires sont intégrés aux sinistres, ainsi que les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Les provisions pour sinistres à payer nettes de recours nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté s'élèvent à 1 447 073 k€.

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Total Provisions de Sinistres	**1 242 174**	**1 463 857**	**221 683**
Total Provisions de Rentes	**165 551**	**164 580**	**-971**
Prov Fonds stabilité dépendance	12 276	14 480	2 204
Prov Egalisation risques atmosphériques	22 475	26 806	4 331
Provision Egalisation acceptations	995	1 051	56
Total Provisions d'égalisations	**35 746**	**42 337**	**6 591**
Provisions pour Risques Croissants	**123 413**	**122 654**	**-759**
Provisions pour Risques en cours	**15 119**	**18 257**	**3 138**
Provisions pour Frais de gestion des Sinistres	**52 882**	**58 331**	**5 449**
PROV SINISTRES BRUTS	**1 634 885**	**1 870 016**	**235 131**
PROV COTISATIONS EMISES NON ACQUISES	**144 040**	**151 986**	**7 946**
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	**1 778 925**	**2 022 002**	**243 077**

PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Provisions sinistres à payer	1 046 757	1 256 151	209 394
Provisions sinistres tardifs	123 878	142 584	18 706
Provisions supplément réglementaire	0	0	0
Acceptations	55 958	58 335	2 377
Provision Sinistres à payer	**1 226 593**	**1 457 070**	**230 477**
Prévisions de recours	**-59 105**	**-68 328**	**-9 223**
Provisions pour sinistres nettes de recours	**1 167 488**	**1 388 742**	**221 254**
PSNEM	74 686	75 115	429
Acceptations PSNEM	0	0	0
PSNEM Affaires directes et acceptations	**74 686**	**75 115**	**429**
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)	**1 242 174**	**1 463 857**	**221 683**

- **Les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance** représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

  Le montant total des provisions pour sinistres à payer brutes s'élève à 1.870 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) intégrant les modifications apportées par le règlement ANC n° 2016-12 des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

  Trois méthodes de calcul sont utilisées :
  > Evaluation dossier par dossier conformément à l'article R331-15 du code des assurances
  > Evaluation au coût moyen pour les sinistres de certaines catégories, survenues au cours des deux dernières années et dont le coût total prévisionnel est inférieur au seuil déterminé
  > Evaluation actuarielle selon les cadences de règlements et de charges

- **En risque construction**,

  Hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, (PSNEM) calculée conformément à la méthode fixée par les articles R 331-17-2 et A.331-21 du Code des Assurances.

- **Dépendance**

  Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 137.1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 122.6 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants).
  Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,04% (75% TME).
  Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance.
  La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

- **Acceptations**
  Les opérations de réassurance acceptées concernent exclusivement des rétrocessions provenant de GROUPAMA MA.
  Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par GROUPAMA MA.
  En l'absence d'information suffisante, les comptes non reçus à la clôture de l'exercice font l'objet d'estimations avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui sont soldés à réception des montants définitifs.

PROVISIONS DE RENTES

Les provisions mathématiques des rentes, constituées conformément à l'article R 331-6-1° du Code des Assurances, représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.
Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts de l'Etat (TME) observé en fin d'exercice.

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	Variation
Provisions mathématiques de rentes	155 534	155 018	-516
Part des Fonds internes de revalorisation rentes	-2 438	-2 202	236
Provision pour frais futurs	238	224	-14
			0
Fds de revalorisation & de stabilité des rentes	5 877	5 584	-293
Rentes Fluctuation Taux Int.	0	0	0
Rentes - impact Tables BCIV	928	845	-83
Rentes - Prothèses	688	623	-65
Rentes Loi de maintien	890	866	-24
Rentes en-cours individuelles	1 860	1 564	-296
Rentes en-cours collectives	0	0	0
Rentes PM RC revalo non prises	1 975	2 057	82
Autre provision équilibre	0	0	0
Total - Prov Equilibre Rentes	**165 552**	**164 579**	**-973**

Les provisions sont calculées sur la base du terme contractuel indiqué dans les Conditions Générales ou Particulières des contrats, et non sur l'âge légal de départ en retraite. Un complément destiné à couvrir les conséquences de la réforme des retraites sur les rentes individuelles et collectives a été comptabilisé en autres provisions d'équilibre.

Tables : Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire.
En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).
S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non-vies complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Suite à la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011, l'entreprise a aussi augmenté depuis cette même date ses provisions par une provision complémentaire s'appuyant sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002).

PROVISIONS POUR EGALISATION DES RESULTATS ET EQUILIBRE

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manières facultatives et constituées en franchise d'impôt. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Au 31/12/2021, les provisions pour égalisation des résultats et équilibre concernent :

- L'Assurance Dépendance. Cette provision permet d'immobiliser une part des produits financiers de ce risque, sous la forme de fonds de stabilité. Les fonds de stabilité assurent leur rôle de sécurité des engagements sur le long terme, en équilibrant les impacts sur le compte de résultat technique global.

- Les risques acceptés, pool de rétrocession avec Groupama MA

- L'égalisation des risques atmosphériques : cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

En Keuro	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision Risques Atmosphériques	22 475	26 806	22 475	26 806
Provision Fonds stab.Fin. Dépendance	126	0	126	0
Provision Fonds stab.Tech. Dépendance	12 129	14 446	12 129	14 446
Provision Fonds Groupama autonomie	14	23	14	23
Provision Fonds de revalo. Groupama autonomie	7	11	7	11
Provision Egalisisation acceptations	995	1 051	995	1 051
Total Provisions Egalisation	**35 746**	**42 337**	**35 746**	**42 337**

PROVISIONS POUR RISQUES CROISSANTS

Conformément à l'article A 331-6 du Code des Assurances, une provision pour risques croissants est constatée dans le cadre de la garantie « Assurance dépendance ».
Cette provision, calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Provisions pour Risques Croissants	**123 413**	**122 654**	**-759**

PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

Une provision pour risques en cours est constituée conformément aux articles R343-7 et A 331-17 du Code des Assurances lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Provisions pour Risques en cours	**15 119**	**18 257**	**3 138**

PROVISION POUR COTISATIONS EMISES NON ACQUISES

Elles sont constituées conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-16 du code des assurances, pour l'ensemble des risques, à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Provisions Cotisations émises non acquises	**143 795**	**151 937**	**8 142**
Provisions CENA Pool de Rétro	**245**	**49**	**-196**

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Elles sont constituées conformément à l'article R 331-16 du code des assurances.

Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années. Une provision pour frais de gestion des sinistres est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

En KEuro	31.12.2020	31.12.2021	VARIATION
Prov. frais de gestion des sinistres	43 531	49 010	5 479
Prov. frais de gestion PSNEM	3 280	3 261	-19
Prov. frais de gestion des recours	2 908	2 915	7
Provision pour frais de gestion PM	3 144	3 128	-16
Provision pour frais de gestion BCIV	19	17	-2
Total Provisions Frais de gestion	**52 882**	**58 331**	**5 449**

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques conformément au traité de réassurance approuvé en Assemblée Générale le 31 mars 2017. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent avec une réassurance de quote part à 100% dans les comptes de la Caisse Régionale.
D'autre part, l'impôt sur les sociétés des Caisses Locales est pris en charge par la Caisse Régionale, selon la décision du conseil d'administration.
Cela représente un montant de 510,8 K€ pour l'exercice 2021.

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

Groupama Rhône Alpes Auvergne est réassuré auprès de Groupama MA, dans les conditions fixées par le Règlement Général de Réassurance adopté le 30 juin 1994, à effet du 1er janvier 1995 et dont la dernière modification de la section II – Règlement Général de Réassurance – de la Convention de Réassurance a été approuvée par les parties le 09 décembre 2014 à effet du 1er janvier 2014 conformément à la procédure prévue à l'article 3 de la Section l – Dispositions générales – de la Convention de Réassurance approuvée le 17 décembre 2003 .

Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

1.8 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

1.9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés de 42 797 K€ au 31 décembre 2021 sont constitués par des cautions bancaires, des garanties financières.

Il n'y a pas d'engagements reçus au 31 décembre 2021.

II – LES CAPITAUX PROPRES

- En application de l'avis n° 95-07 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 12 Septembre 1995, et du Code des Assurances, au 1er janvier 1995, a été imputé directement par les capitaux propres dans un **poste spécifique intitulé "Ecart des changements de méthodes"**. Ce changement concernait les dépréciations à caractère durable des actifs, constatées au 1er Janvier 1995 et non provisionnées à la clôture de l'exercice 1994.
  Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions à caractère durable imputées sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées dans le compte de résultat.
  Ce compte présente un solde de 149 K€ au 31 décembre 2021.

- **Ecart de dévolution** :

  Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la Caisse Régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Rhône Alpes Auvergne de 267 millions d'euros.

- **Certificats Mutualistes admis en Fonds d'Etablissement** :

  L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé l'émission d'un montant de 5 millions € de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.
  La commercialisation de cette enveloppe s'est terminée le 4 juillet 2021.
  Au Bilan du 31/12/2021 : CM Fonds d'établissement : 162 M€ (contre 162 M€ au 31 décembre 2020).

  Opérations de rachats en 2021 : 754.306 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2021. 422.393 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2021.
  Par conséquent, au décembre 2021, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 331.913 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 3.319.130,00 €.

  le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

III - LES ACTIFS

3.1- ART R332-2

L'article R.332-2 du Code des assurances énumère les actifs pouvant venir en représentation des engagements des sociétés d'assurance.
Parmi ceux-ci, le code distingue deux grandes catégories :

- **Les obligations** (art. R.343-9)

Obligations dont les flux futurs sont connus, valorisées en coût historique amorti.

- **Les autres actifs** (art. R.343-10)

Sont valorisés à leur prix de marché.

Les immeubles et parts de SCI,
Les valeurs mobilières et parts de FCP,
Les prêts,
Les obligations perpétuelles.
Les produits structurés.

Les règles de comptabilisation des actifs de ces deux catégories sont différentes et des provisions spécifiques viennent constater l'éventuelle dépréciation de ces titres.

3.2- LES TITRES DE PARTICIPATION

◎ **Les titres de participation** regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.
Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

◎ **Provision des titres de participation**

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière. Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

◎ Valorisation des Certificats Mutualiste Groupama Assurances Mutuelles détenus par les Caisses Régionales

Au 31 décembre 2021, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan de Groupama Rhône Alpes Auvergne pour une valeur brute comptable de 498.5 M€.
Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.
La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.
Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché…). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

3.3- LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARCTICLE R343-9

VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat.
En application de l'article R343-9 du Code des Assurances, la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement de chaque ligne de titre est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. (Principe de l'étalement des « surcôte-décôte »)
La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au 31 décembre 2021.

PROVISIONS SUR VALEURS DE PLACEMENTS AMORTISSABLES

Le Code des assurances précise que les valeurs amortissables réglementées relevant de l'article R343-9 ne font pas l'objet d'une provision. Une provision pour émetteur défaillant n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément à l'avis du CNC du 30 juin 2006.

3.4- LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARCTICLE R343-10

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES OU IMMOBILIERES

- **La comptabilisation par composants** résultant de l'application du Règlement CRC 2002-10 a été appliquée dans les comptes sociaux au 01 janvier 2006, et ce à la fois sur les immeubles de placement et sur les immeubles d'exploitation directs et indirects (SCI).

  Le règlement CRC énonce que « Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu »
  Il en résulte que la valeur brute de construction est ventilée entre différents composants, définis comme des éléments de la construction ayant chacun une durée d'utilisation différente. Le traitement comptable des terrains reste inchangé.
  Les agencements sont enregistrés en actif corporel d'exploitation, et ne sont pas inclus en R343-10.

- **Les 4 composants retenus sont :**

  Gros œuvre ou coque : murs, planchers, charpente, …
  Clos et couvert : menuiseries extérieures, couverture, ravalement, portes automatiques…
  Installations techniques : ascenseurs, chauffage, climatisation, réseaux électricité plomberie…
  Agencements, équipements secondaires : aménagements intérieurs

Mode d'amortissement des immeubles

DÉSIGNATION	COMPOSANT	DURÉE (an)
HAB.ET BUREAUX AVANT 1945	Gros œuvre (coque)	120
	Clos et couvert	35
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
HAB.ET BUREAUX APRES 1945	Gros œuvre (coque)	80
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
ENTREPOTS ET ACTIVITES	Gros œuvre (coque)	30
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	10
COMMERCES	Gros œuvre (coque)	50
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	15

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert.

ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond
- pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.
- pour les parts de sociétés d'investissement à capital variable, et les parts de fonds commun de placement, au dernier prix de rachat publié.

PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE

Le Code des assurances précise que pour les titres relevant de l'article R.343-10, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.
Pour ces valeurs, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne.

- **Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés**

Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable côtés notamment s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

- **Méthodologie :**

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

- **Calcul des provisions :**

◎ **Si la cession est estimée à court terme (**turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc.), la provision sera de la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière (VB) et Prix de Revient (PR),

◎ **Si la cession est susceptible d'intervenir à moyen ou long terme**, la provision sera égale
- pour les titres non encore provisionnés, à la différence entre son prix de revient et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable a été fixée, sur la base d'une analyse multicritère et d'un horizon de détention à 4 ans, à la valeur de marché majorée de 30 %.
- pour les titres déjà provisionnés, la valeur recouvrable n'est recalculée que si le cours a varié de plus ou moins 15 %, depuis la date où la provision a été modifiée pour la dernière fois.

◎ Provisions immobilières

- Provisions pour dépréciation durable des placements immobiliers :
  Dès lors que la dépréciation revêt un caractère durable, le code des Assurances (art 343-10) précise qu'une provision pour dépréciation doit être constatée.

- Provisions pour dépréciation durable des immeubles d'exploitation :
  Les immeubles d'exploitation sont détenus dans une perspective à long terme.

PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE

L'article R343-5 prévoit qu'une provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsqu'une moins-value latente nette globale est constatée sur l'ensemble des placements R.343-10. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.
En application de la réglementation, Groupama Rhône Alpes Auvergne n'a pas constaté de provision pour risque d'exigibilité en 2021.

TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS

En K€	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
ACTIONS - OPCVM ACTIONS	5 494		4 115	1 379
OBLIGATIONS - OPCVM OBLIGATIONS	9 676	420	320	9 776
IMMOBILIER	117		32	85
AUTRES ACTIFS	4 717	1 165		5 882
TOTAL DES PROVISIONS	**20 004**	**1 585**	**4 467**	**17 122**

3.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées, conformément au Code des Assurances, dans chacune des devises utilisées. La conversion en Euro des opérations s'effectue en fin d'exercice sur la base des cours de change de chaque devise à la clôture.

3.6 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis dans l'exercice (loyers, coupons, intérêts)

Les plus ou moins-values de cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Le résultat financier est affecté conformément aux dispositions du code des Assurances. Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont répartis, entre le compte de résultat technique et le compte de résultat non technique au prorata des provisions techniques et des capitaux propres, selon les modalités réglementaires.

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

- **Les frais généraux liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature.**

Ils sont ensuite répartis, pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

La répartition des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :
- Les frais de règlement des sinistres
- Les frais d'acquisition
- Les frais d'administration
- Les autres charges techniques
- Les charges des placements
- les autres charges non techniques (notamment pour les frais généraux liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires)

- **Intéressement – Participation des salariés**

Une provision de 4.165 K€, y compris forfait social et taxe sur les salaires, a été constituée au titre de l'intéressement 2021.
Il n'y a pas de participation légale des salariés en 2021.

- **Partenariats -Contrat de Naming Groupama Stadium**

Groupama Rhône-Alpes Auvergne et l'Olympique Lyonnais ont officialisé le 16 décembre 2021, la prolongation pour 3 années du partenariat de naming du Stade nommé Groupama Stadium et du Centre d'entrainement du Club, situés à Décines-Charpieu dans l'Est de la métropole de Lyon.
Cet investissement du naming Groupama Stadium s'inscrit dans une politique active de partenariats de Groupama Rhône Alpes Auvergne et répond à deux objectifs majeurs :
- accroître le rayonnement de l'entreprise sur son territoire en tant qu'acteur majeur
- générer un courant d'affaires significatif, tant auprès des entreprises partenaires de l'OL que du grand public. Ces investissements sont comptabilisés en frais généraux (autres services extérieurs)

- **LES ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Les mouvements des provisions sur engagements sociaux sont comptabilisés en frais généraux.
Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de passifs sociaux de Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31/12/2021 :
Taux d'actualisation IDR : 0,80 % (en 2020 : 0,50%)
Taux d'actualisation Jours anniversaires Médailles du travail : 0,30 % (en 2020 : 0,10 %)
Table de mortalité : INSEE 12 04 durant la période d'activité

Complément IFC :
L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été actualisé sur l'exercice 2021 et évalué à 17.010 K€. Cet engagement est couvert par un fonds constitué dans le cadre du contrat d'assurance souscrit (en 12/1997) auprès de Groupama Gan Vie, et une provision pour risques et charges.
En 2021, Groupama Rhone Alpes Auvergne a effectué un versement complémentaire au Fonds Groupama Gan Vie pour un montant de 3 000 K€. Le fonds s'élève au 31 décembre 2021 à 16.322 K€. Le montant des prestations versées (prélevées sur ce fonds) au titre des départs en retraite de l'exercice 2021 s'est élevé à 981,3 K€.
La provision pour risques et charges a été actualisée par une reprise de 2.226 K€ pour un montant total comptabilisé de 687,8 K€.

Congés Anniversaire
L'engagement au titre des congés anniversaire a été évalué au 31 décembre 2021 sur la base de méthodes actuarielles à 3.897 K€.
Un montant de 3.897 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée en 2021 par une dotation de 51 K€.

Médailles du travail
L'engagement au titre des médailles du travail a été évalué au 31 décembre 2021 sur la base de méthodes actuarielles à 2.371 K€.
Un montant de 2.464 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée en 2021 par une reprise de 93 K€

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie, de la distribution des produits liés à l'immobilier, et de l'allocation forfaitaire CMU) s'élèvent en 2021 à 24,8 M€ contre 22,5 M€ en 2020.

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

Le résultat non technique est principalement constitué des produits et charges liés à la distribution par Groupama Rhône Alpes Auvergne d'activité bancaires auprès d'Orange Bank, de produits immobiliers. Il s'élève à 5 M€ contre 5,4 M€ en 2020.

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Indemnités différées des mandataires :
L'engagement au titre du versement d'une rente viagère dite "indemnité différée" a été actualisé au 31/12/2021. Cette rente est versée aux conseillers mandataires dès lors que ces derniers ont cessé leur activité, atteints l'âge de 65 ans et justifient d'au moins 10 ans d'activité dans la fonction. Ces modalités de gestion et d'attribution sont prévues dans un règlement arrêté par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Une provision pour risques et charges est présente dans les comptes au 31 décembre 2020 pour un montant de 12.185 K€. La provision a été ajustée au 31 décembre 2021 par une reprise de 1.061 K€.
Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement ont été les suivantes au 31/12/2021 :
Taux évolution du point : 1% tous les 2 ans
Taux d'actualisation brut : 0,80 %
Table de mortalité : INSEE 12 04

4.5 - FISCALITE

Impôt société 2021

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge d'impôt société 2021 diminuée de la réallocation d'impôt société sur les dividendes de GMA et des crédits d'impôts a été provisionnée pour un montant net de 4.258 K€.
La dette d'impôt société est constatée dans le compte courant GMA Société Mère.

Intégration fiscale
Depuis le 1er janvier 2008, le régime de l'intégration fiscale est applicable aux entités d'assurances sans capital unies par le régime de la combinaison comptable.

Le Comité Exécutif Groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GROUPAMA SA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, se constituera tête d'un groupe fiscal comprenant les caisses régionales.
Cette option s'est réalisée sur la base des articles 223 A et suivants du code général des impôts, et est valable depuis le 1er janvier 2008. Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA SA et GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE le 23 janvier 2008.

Le 12 décembre 2019 un avenant a été signé entre GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et GMA. Il a pour objet de compléter et modifier les termes de l'article 1 de la convention d'intégration fiscale en date du 23 avril 2008, relatif aux modalités de calcul de la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, pour tenir compte de l'évolution du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux groupes d'intégration fiscale.

V – CONSOLIDATION

Les comptes de Groupama Rhône Alpes auvergne s'inscrivent dans le périmètre des comptes combinés de GMA au 8-10 rue d'Astorg – PARIS.
Le périmètre groupe (ou "combiné") comprend l'ensemble des activités du groupe. (GMA, Caisses Régionales et Caisses locales, Filiales nationales et internationales)

ANNEXE au 31-12-2021

Détail de certains postes du BILAN

Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

En KEuro

Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

Exercice du 1er janvier au 31 Déc 2021

ACTIF	Réf	31/12/2021	31/12/2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :	1.1 a	22 299	20 616
3 Placements :	Total	1 719 600	1 715 018
3a Terrains et constructions	1.1 b	213 451	189 969
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	1.1 c	519 500	509 862
3c Autres placements	1.2 1.3 - 1.5	986 649	1 015 187
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		986 524	810 404
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		48 111	45 034
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		769 702	597 996
5f Provisions/participation aux bénéfices et rist (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		168 712	167 373
6 Créances :		302 199	288 614
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :		166 675	175 173
6aa Primes acquises non émises		9 120	6 188
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes		157 555	168 985
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1.4	2 818	29 240
6c Autres créances :		132 706	84 202
6ca Personnel		319	219
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques		480	462
6cc Débiteurs divers		131 908	83 521
		257 734	153 512
7a Actifs corporels d'exploitation	1.1 a	19 109	18 797
7b Comptes courants et caisse		235 306	134 715
8 Comptes de régularisation actif :		40 229	38 502
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1.9a	8 439	8 793
8b Frais d'acquisition reportés		25 881	23 672
8c Autres comptes de régularisation		5 909	6 037
9 Différence de conversion			
Total de l'actif		3 328 586	3 026 666

En KEuro

PASSIF	Réf	31/12/2021	31/12/2020
1 Capitaux propres :		1 126 241	1 102 547
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		168 785	168 726
1c Réserves de réévaluation	1.6	115	115
1d Autres réserves		0	575 289
1g Ecarts résultant des changements de méthode au 01.01.95		0	-149
1h Subventions d'investissements			
1i Ecart de dévolution		267 091	267 091
1e Report à nouveau		75 480	75 480
1f Résultat de l'exercice		26 759	15 995
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		2 023 322	1 778 925
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		151 986	144 040
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)		1 520 364	1 291 893
3g Provisions pour égalisation		42 337	35 746
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		308 636	307 246
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges	1.7	20 461	23 276
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		157 425 [2]	
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes		9 901	9 985
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		41 259	2 080
7d Dettes envers des établissements de crédit	1.4	21 530	15 246
7e Autres dettes :		84 734	93 600
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		10 122	8 278
7ec Personnel		21 355	19 378
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques		23 702	22 955
7ee Créanciers divers		29 555	42 990
8 Comptes de régularisation passif	1.9 a	1 137	1 006
9 Différence de conversion			
Total du passif		3 328 586	3 026 666

En KEuro

1.1a)

ACTIFS INCORPORELS

		Montant brut au 01/01/2021	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2021
	Immobilisations					
50520000	LICENCES	3 647	0	118	0	3 764
50540000	LOGICIELS	112 432	0	6 392	21	118 803
50540009	LOGICIELS HORS SAP	0	0	0	0	0
50600000	DROIT AU BAIL	4 703	0	0	19	4 684
50700000	FONDS DE COMMERCE	1 575	0	0	0	1 575
50800000	AUTRES IMMOB INCORPORELLES NON AMORTISSAB	0	0	0	0	0
50940000	LOGICIELS EN COURS	0	0	0	0	0
50940009	LOGICIELS EN COURS HORS SAP	422	0	986	422	986
	Sous-total	122 778	0	7 495	462	129 811

		Montant brut au 01/01/2021	Transferts dans l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2021
	Amort et provisions					
59052000	AMORT LICENCES	-3 521	0	-79	0	-3 600
59054000	AMORT LOGICIELS	-98 045	0	-5 067	-21	-103 090
59068000	AMORT DROIT AU BAIL	-28	0	0	0	-28
59206000	PROVISION DROIT AU BAIL HORS SAP	-194	0	0	0	-194
59206800	PROV. DUR. IM. INCORPORELLES	-149	0	0	0	-149
59070000	AMORT FONDS DE COMMERCE	-225	0	-225	0	-450
59208000	PROVISION IMMOB INCORPORELLES	0	0	0	0	0
59508000	PROV DEP AUTRES VALEURS	0	0	0	0	0
	Sous-total	-102 162	0	-5 371	-21	-107 512

TOTAL MONTANTS NETS	20 616	0	2 124	441	22 299

En KEuro

1.1a)

0,00

ACTIFS CORPORELS

		Montant brut au 01/01/2021	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2021
	Immobilisations					
51000000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS D'EXPLOITATION	266	0	4	2	269
51010000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS RE-FX	58	0	21	5	74
51110000	INSTALL AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	60 083	992	2 279	692	62 662
51118000	AMENAGEMENTS AGENC EN COURS	233	-992	774	0	15
51120000	MATERIEL DE TRANSPORT	439	0	0	0	439
51131000	MATERIEL DE BUREAU	2 306	0	10	10	2 307
51134000	MATERIEL INFORMATIQUE	826	0	5	0	831
51140000	MOBILIER	11 804	0	483	101	12 186
51150000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 694	0	191	96	1 789
	Sous-total	77 709	0	3 767	905	80 571

		Montant brut au 01/01/2021	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2021
	Amort et provisions					
59111000	AMORT AMENAG INSTALLATIONS	-45 576	0	-2 510	-632	-47 454
59112000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-439	0	0	0	-439
59113100	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-1 991	0	-172	-10	-2 154
59113400	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-556	0	-53	0	-609
59114000	AMORT MOBILIER	-9 191	0	-420	-101	-9 510
59118000	AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	-1 158	0	-164	-26	-1 296
	Sous-total	-58 912	0	-3 320	-769	-61 462

	TOTAL MONTANTS NETS	18 797	0	448	136	19 109

En KEuro

1.1b)

LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Immobilisations					
21000000	TERRAINS NUS (PLACT)	80	0	0	0	80
21020000	FORETS ET EXPLOITATIONS R	574	0	0	0	574
21022000	STOCK DE BOIS SUR PIEDS	0	0	0	0	0
21200000	TERRAINS BATIS IMM. PLACEMENT	3 635	0	6 670	0	10 305
21211000	IMM. PLACT GROS OEUVRE	25 598	0	0	0	25 598
21212000	IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	4 853	0	20	0	4 873
21213000	IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	8 573	0	33	0	8 606
21214000	IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	6 317	0	67	0	6 384
21900000	TERRAINS NUS (EXPL)	2	0	0	0	2
21920000	TERRAINS BATIS IMM. EXPLOITATION	2 201	0	0	0	2 201
21926000	MALI DE FUSION IMMEUBL	85	0	0	0	85
21921100	IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	25 416	0	0	0	25 416
21921200	IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	9 720	50	123	0	9 893
21921300	IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	22 607	0	46	0	22 653
21921400	IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRE	14 209	0	141	0	14 350
22920000	CONSTRUCTIONS EN COURS	0	-50	425	0	375
22920009	CONSTRUCTIONS EN COURS IMM. EXPLOITAT	0	0	0	0	0
	Sous-total	123 872	0	7 525	0	131 396

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Amort et provisions					
28121100	AMORT IMM. PLACT GROS OEUVRE	-2 685	0	-382	0	-3 067
28121200	AMORT IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	-1 011	0	-152	0	-1 163
28121300	AMORT IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	-2 075	0	-351	0	-2 425
28121400	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECON	-1 985	0	-383	0	-2 368
28192110	AMORT IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	-7 704	0	-312	0	-8 016
28192120	AMORT IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	-4 450	0	-312	0	-4 762
28192130	AMORT IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	-9 683	0	-964	0	-10 647
28192140	AMORT IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECO	-8 161	0	-616	0	-8 777
29100000	PROV DEP FORETS	0	0	0	0	0
29101000	PROV DEP TERRAINS NUS (PLACT)	-21	0	0	3	-18
29120000	PROV DEP TERRAIN IMM PLACT	0	0	0	0	0
29121100	PROV DEP GROS OEUVRE IMM PLACT	-97	0	0	28	-68
29190100	PROV DEP TERR NUS EXPL	0	0	0	0	0
29192000	PROV DEP TERRAIN IMM EXPLOITATION	0	0	0	0	0
29192110	PROV DEP GROS OEUVRE IMM EXPLOIT	0	0	0	0	0
	Sous-total	-37 871	0	-3 472	32	-41 311
	SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 1	86 001	0	4 053	32	90 085

En KEuro

1.1b)2

IMMOBILIERS INDIRECTS		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	immobiliers indirects					
21100600	PARTS GFA REGIME PV A LT	1 739	0	0	0	1 739
21150000	GFA COMPTE COURANT	416	0	1	0	418
21311000	PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACT DE PART	627	0	0	0	627
21311600	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PART	36 293	0	1	0	36 294
21311601	PARTS DE SI MALI FUSION	317	0	0	0	317
21312600	PARTS SCI REGIME PV A LT	17 470	0	78	0	17 548
21317600	SICOMI N COT REGIME PV A LT	0	0	0	0	0
21351000	C /CT SOCIETES IMMOBILIERES NON COTEES	33 010	-759	20 077	0	52 327
21931000	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	15 404	0	0	0	15 404
21931600	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	700	0	0	0	700
21935000	C/COURANT STE IMMOB EXPLO	0	0	0	0	0
21983000	VERSEMENT A EFFECTUER PARTS DE SCI	-2 000	0	0	0	-2 000
	Sous-total	103 976	-759	20 157	0	123 374

PROVISIONS		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
29110600	PROV PARTS STES NC FONC A PART	-8	0	0	0	-8
29131600	PROV PARTS ET ACTIONS PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
	Sous-total	-8	0	0	0	-8

SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 2	103 968	-759	20 157	0	123 366
TOTAL MONTANTS NETS - 1+2	189 969	-759	24 210	32	213 451

En KEuro

1.1c)

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Filiales Nationales					
25050000	ACTIONS NON COTEES ENT.LI	5 014	0	3 248	414	7 848
25051000	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	498 537	0	0	0	498 537
25200000	PRETS A DES ENTREPRISES LIEES	0	0	1 745	0	1 745
	Sous-total	503 552	0	4 992	414	508 130
	Filiales régionales					
26050000	ACTIONS NON COTEES AVEC LIEN DE PART.	9 373	14	10 807	4 838	15 356
25055000	PARTS DANS LES GIE	1	0	0	0	1
26448000	C/CT AVANCES ETS AVEC LIEN PARTICIPATION	1 283	0	248	6	1 524
	Sous-total	10 657	14	11 055	4 845	16 881
	TOTAL	514 208	14	16 048	5 259	525 011

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Provisions					
29500000	PROV DEPR.ACTIONS ENT.LIEES	0	0	0	0	0
29505000	PDD ACTIONS ET TITRES NON COTES (ENT LIEES)	-1 093	0	0	0	-1 093
	Sous-total	-1 093	0	0	0	-1 093
29600000	PROV DEPREC. ACTIONS AVEC LIEN PARTICIPATION	0	0	0	0	0
29605000	PDD ACTIONS ET TITRES NC (LIEN DE PART)	-2 999	0	-1 165	0	-4 164
29680000	PROV DEPREC. DURABLE	0	0	0	0	0
29640000	PROV DEP AVANCES ET COMPTES COURANTS	-253	0	0	0	-253
	Sous-total	-3 252	0	-1 165	0	-4 417
	TOTAL	-4 346	0	-1 165	0	-5 511

TOTAL MONTANTS NETS	509 862	14	14 883	-5 259	519 500

En KEuro

1.2

Autres Placements

Bruts

23..

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23000000	ACTIONS FRANCAISES COTEES	77 002	0	29 897	15 958	90 941
23002600	STE IMMOB FONC COTEE	3 537	0	0	0	3 537
23003000	DROITS ATTRIBUTION ET DE SOUCRIPTION COTES	0	0	0	0	0
23006000	STE CAPITAL RISQUE	16	0	0	16	0
23010000	OPCVM OBLIGATIONS	121 173	-36 827	10 046	10 936	83 456
23020000	OPCVM ACTIONS	34 049	0	5 930	17 574	22 405
23022000	OPCVM D'OPCVM	9 997	0	1 800	1 900	9 897
23023000	OPCVM ALLOCATION AC	18 483	36 827	0	11 389	43 921
23025000	OPCI	10 000	0	5 000	0	15 000
23027000	FCP A RISQUE COTE	20 186	0	2 514	-491	22 209
23028000	FONDS COMMUN DE CREANCES	1 866	0	2 878	0	4 744
23028200	FONDS PRETS CREDIT AUX ENTREPR	23 237	0	4 282	-4 321	23 198
23050000	ACTIONS ET TITRES NON COT	5 804	-14	975	265	6 499
23100000	FONDS D ETAT TAUX FIXE	4 653	0	0	0	4 653
23103500	OBLIG COTEES EMISES PAR UNE ENT.	354 173	-5 029	72 587	50 156	371 575
23104200	OBLIG COTEES INDEX EMISES PAR UNE ENT	0	0	0	0	0
23105000	OBLIG COTEES TX VAR EMISES PAR UNE ENT	46 616	1 909	27 190	2 317	73 397
23106000	OBLIG COTEES STRUCTUREES	100 491	5 370	4 750	46 500	64 111
23150000	OBLIGATIONS ADMISES NON COTEES	0	0	9 737	574	9 162
23151600	OBLIG CONVERTIBLE NON COTEES	0	0	91	0	91
23174000	AUTRES OBLIG.TITRES PARTI	3 231	0	0	0	3 231
23225000	AUTRES PRETS	0	0	0	0	0
23228000	PRETS ORGANISMES COLLECTEURS	209	0	67	133	142
23321000	DEPOT A TERME REMUNERE	196 000	-65 000	85 000	70 000	146 000
	Sous-total MONTANTS BRUTS	1 030 720	-62 764	262 744	222 907	998 168

En KEuro

1.2

Autres Placements

Amortissements et dépréciation

			Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23..	29300000	PROV DEPR.ACTIONS COTEES	-5 127	0	0	-3 931	-1 196
	29301000	PROV DEPR.OPCVM OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
	29302000	PROV DEPR OPCVM ACTIONS	0	0	0	0	0
	29302200	PROV SUR OPCVM ALTERNATIFS	0	0	0	0	0
	29302700	PROV DEPRECIATION DES FCPR	-367	0	0	-184	-183
	29305000	PROV DEPR.OPA NON COTES	-364	0	0	0	-364
	29310000	PROV DEPR.OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
	29310150	PROV SUR OBLIG COTEES PRIVEES	-3 972	0	-420	-320	-4 072
	29310200	PROV SUR OBLIG COTEES STRUCTUREES	-5 704	0	0	0	-5 704
	29315000	PROV DEPR OBLIGATIONS REVENU FIXE NON COTEES	0	0	0	0	0
	29330000	PROV DEP AUTRES PRETS	0	0	0	0	0
		Sous-total	-15 533	0	-420	-4 435	-11 519
24..	29000000	ECART DE CHANGE	0	0	0	0	0
		Sous-total	0	0	0	0	0
		Sous-TOTAL	-15 533	0	-420	-4 435	-11 519

TOTAL MONTANTS NETS	1 015 187	-62 764	262 324	218 472	986 649

En KEuro

1.3

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	VALEURS BRUTES	VALEURS NETTES	VALEURS DE REALISATION
1) Placements immobiliers et placements immob.	256 771	215 451	323 674
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	622 243	615 173	694 604
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	141 373	141 190	170 736
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	83 456	83 456	87 271
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	526 220	516 903	537 602
6) Prêts hypothécaires			
7) Autres prêts et effets assimilés	1 886	1 886	1 886
8) Dépots auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépots (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	146 000	146 000	146 000
10) Actifs représentatifs de contrats en unité de cpte			
11) Autres instruments financiers à terme			
12) Total des lignes de 1 à 11	1 777 949	1 720 060	1 961 773

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Immeubles d'exploitation			
- droits réels	74 975	42 773	77 673
- parts de S.I. ou société foncière	16 338	16 338	27 249
Autres immobilisations			
- droits réels	56 421	47 312	60 569
- parts de S.I. ou société foncière	109 036	109 036	158 137
TOTAL	256 770	215 459	323 628

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 1597 K€ pour la décote amortie et à 1137 K€ pour la prime de remboursement reprise

En KEuro

1.4

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	9 120	9 120	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	157 555	153 497	4 058	0
Créances nées d'opérations d'assurance directes	166 675	162 617	4 058	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2 818	2 818	0	0
Personnel	319	302	0	16
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	480	480	0	0
Débiteurs divers	131 908	126 414	404	5 089
Autres créances	132 706	127 196	404	5 105
TOTAL DES CREANCES	302 199	292 631	4 463	5 105

DETTES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	9 901	9 804	98	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	41 259	41 259	0	0
Emprunts obligataires (dont convertibles)	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Concours bancaires	21 272	21 272	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	21 272	21 272	0	0
Autres emprunts, dépôts cautionnements reçus	10 122	9 776	0	346
Personnel	21 368	14 350	3 238	3 779
Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques	23 702	19 534	1 869	2 300
Créanciers divers	29 555	29 555	0	0
Autres dettes	84 747	73 216	5 107	6 424
TOTAL DES DETTES	157 179	145 550	5 205	6 424

##

250 000

23 313 494

TABLEAU DES CREANCES DES DETTES

1.6

	01/01/2021	Affectation Résultat	Incorp. de réserves	Augm fds d'étab /dévcapital	Autres augmentations	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	RESULTAT DE L'EXERCICE	31/12/2021
FONDS ETABLISSEMENT	6 879							6 879
CM ADMIS EN FONDS D'ETABLISSEMENT	161 847			59				161 906
	168 726	0		59	0	0		168 785
RESERVE SPECIALE REEVALUATION	115							115
RESERVE COMPLEMENTAIRE	136 218	2 000						138 218
RESERVE EVENTUALITES DIVERSES	196 288	1 000						197 288
RESERVES GENERALES	242 783	9 871						252 654
TOTAL DES AUTRES RESERVES	575 289	12 871	0	0	0	0	0	588 160
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT	-149							-149
DE METHODE AU 01/01/95	-149	0		0	0	0		-149
ECART DEVOLUTION TITRES GROUPAMA SA	1 043							1 043
ECART DEVOLUTION TITRES HOLDING	266 047							266 047
	267 091	0		0	0	0		267 091
REPORT A NOUVEAU	75 480							75 480
	75 480	0		0	0	0		75 480
RESULTAT 31 DECEMBRE 2020	15 995	-15 995						0
RESULTAT 31 DECEMBRE 2021		26 759						26 759
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		3 124						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 102 547	0	0	59	0	0	0	1 126 241

1.5

PARTICIPATIONS

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable K€	N° SIRET / N° RCS
792370	GFA COTEAUX ST PIERRE	254	44	17,32%	13	330 897 646 00015
792385	GFA DE MEZENC	154	60	38,96%	65	428 239 826 00012
792395	GFA DE GRURY	81	28	34,57%	13	317 614 600 00011
792398	GFA DE GREPPOT	580	120	20,69%	18	381 278 878 00016
791450	SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	28 768 174	95 546	0,33%	1 619	315 213 421 00029
791967	SCIMA GFA	100 000	7 001	7,00%	11	320 671 399 00014
21100600	**GFA**				1 739	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
790181	SCI CHARCOT FOCH	850	10	1,18%	8	779 732 213 00011
792523	SCI DE CHALLES	560	2	0,36%	15	387 658 222 00022
797002	SAS ANAHOME IMMOBILIER	4 231	630	14,89%	299	521 311 274 00034
400742	FONCIERE DE LUTECE	12 235 686	20 000	0,16%	305	329 370 159 00066
21311000	**PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACTERE DE PARTICIPAT**				627	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
799094	SCEA DE PIZAY	180 900	58	0,03%	1	394 013 544 00017
1002711	SCI BARTMAN	10 000	9 000	90,00%	9	883 440 356 00011
791318	SCI CHAMORD MEUNIER	7 100	2 300	32,39%	221	411 067 952 00019
791213	SCI CHÂTEAU PIZAY	647 727	637 282	98,39%	9 716	323 471 466 00017
1002658	SCI DE LA DOMBES	72 800	72 800	100,00%	3 979	443 992 516 00015
791185	SCI DU SAQUIN	710 100	710 099	100,00%	10 328	350 190 716 00018
792527	SCI GRANDES VIGNES	3 500	500	14,29%	76	382 252 872 00017
1002590	SCI LES LOGES	2 100	840	40,00%	840	832 909 832 00012
1002689	SCI LINKLAB	15 000	14 999	99,99%	1 500	880 152 350 00018
791205	SCI MARA2	105 380	105 380	100,00%	1 609	381 021 500 00016
790098	SCI RISPAL	2 600	2 600	100,00%	260	429 730 617 00017
791216	SCI SORIMASE	488 000	488 000	100,00%	6 219	321 193 252 00012
791209	SCI SUCHET SMITH	50 000	50 000	100,00%	874	341 975 019 00017
791316	SCI VILLARS MEUNIER	7 300	4 330	59,32%	660	410 282 891 00010
21311600	**PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PARTICIPATION**				36 293	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002764	SAS AG PARK	15 000	7 650	51,00%	77	90792234800012
1002654	SASU VILLAGE AMPERE	300	18	6,00%	2	85056751200023
2131260	**ACTION NC FONCIERE AVEC PARTICIPATION**				78	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
795432	SIRAM	2 593 651	2 504 861	96,58%	17 470	341 977 031 00010
2132660	**SCI REG. PV A LT**				17 470	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
791659	SCI ENSEIGNES VERTES	624 440	624 440	100,00%	10 377	429 822 893 00013
790194	SCI CENTRE SUD	6 633	6 632	99,98%	5 027	429 311 913 00017
21931000	**SCI IMM. EXPLOITATION**				15 404	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
790952	SCI GPAMA PIPACT	2 820	700	24,82%	700	444 772 495 00016
21931600	**PARTS DE SI EXPLOIT AYANT LE CARACTERE DE PART**				700	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
792896	CENTAURE RHONE ALPES	19 000	7 454	39,23%	145	342 574 829 00012
1002635	COWIZ	11 285	4 098	36,31%	820	833 262 173 00028
1002577	GROUPAMA ENERGIE RENOUVELABLE	19 549 544	500 000	2,56%	3 000	831 117 163 00012
1002683	GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVESTIS	15 250 000	222 174	1,46%	2 985	879 954 006 00018
799898	GROUPAMA PARTICIPATION	14 545 731	179 622	1,23%	274	323 948 141 00045
1002652	JOANNES CARRET SCCV	1 000	100	10,00%	0	843 405 952 00014
1002675	TF PARTICIPATIONS	23 313 494	781 250	3,35%	625	824 937 387 00028
25050000	**ACTIONS NON COTEES FILIALES NATION.ENT.LIEES.**				7 848	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002606	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	411 824 587	56 748 686	13,78%	498 537	
25051000	**CERTIFICATS MUTUALISTES**				498 537	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
791000	G2S	173 436	1	0,00%	0	410 546 956 00013
790265	GIE GPAMA T.P.G.	17	1	5,88%	1	477 626 410 00013
25055000	**ENTREPRISES LIEES PAR GIE**				1	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts detenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002666	AURA COURTAGE SAS	1 000	1000	100,00%	10	850 578 691 00014
1002619	CARL SAS	1 000	100	10,00%	0	829 529 478 00028
792898	CENTAURE GRAND EST	45 000	2 250	5,00%	30	383 328 358 00023
1002715	CLUB RATING	2 400 000	880 000	36,67%	880	845 115 559 00013
1002718	COMPTOIR DE CAMPAGNE	2 900 217	161 290	5,56%	300	814 918 744 00016
1002770	SAS EXO.EXPERT	1 000	200	20,00%	0	910 298 355 00017
1002728	SAS FREDO	10 000	2 000	20,00%	2	894 093 574 00016
1002542	SAS GSL	1 000	710	71,00%	5 981	820 232 163 00023
799090	SARL CHATEAU DE PIZAY	86 285	86 285	100,00%	7 624	323 923 557 00025
796351	S.A.R.L. SPARA	4 000	3 600	90,00%	55	337 757 256 00033
1002708	SASU DE LA DOMBES	150 000	150 000	100,00%	150	881 106 470 00019
796999	SATS	2 665	1 000	37,52%	23	402 907 679 00011
799092	EURL STE PART SE	100 000	100 000	100,00%	224	339 187 452 00018
799091	STE DES VINS PIZAY	5 000	5 000	100,00%	76	351 705 421 00011
26050000	**ACTIONS NON COTEES FILIALES REGION.-LIENS PART**				15 355	

594 053

1.6b

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

	01/01/2021	Affectation Résultat 2020	Résultat 2021	Proposition affectation Résultat 2021	Soldes après affectation du résultat
Réserves statutaires ou contractuelles	332 506	3 000		4 100	339 606
Autres réserves	242 634	9 871		19 513	272 018
RÉSERVES	**575 140**	**12 871**		**23 613**	**611 624**
REPORT À NOUVEAU	**75 480**				**75 480**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	**15 995**	**-15 995**			
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		**3 124**		**3 146**	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021			**26 759**	**-26 759**	
TOTAL	**666 615**	**0**	**26 759**	**0**	**687 104**

1.7

DÉCOMPOSITION DU MONTANT DES PROVISIONS (PASSIFS NON TECHNIQUES)

	OUVERTURE EXERCICE 2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		CLÔTURE EXERCICE 2021
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
PROV PR INVESTISSEMENTS (PART.SALS)	62				62
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANT. SIMIL.	9 224	52		2 320	6 956
LITIGES					
DONT LITIGES SALARIÉS	427	283	217	50	443
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	316	500			816
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	13 247		1 062		12 185
TOTAL PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	23 276	834	1 278	2 370	20 461

	Mouvements
Mouvements affectant le résultat technique	2 269
Mouvements affectant le résultat non technique	546
Total	2 815

AVANTAGES AU PERSONNEL - INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Évaluation du passif social de Groupama Rhônes Alpes Auvergne au 31/12/2021

K€	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION - PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES			
OUVERTURE 2021	**16 962**	**6 306**	**23 268**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 097	560	1 657
Charge d'intérêts	82	6	88
Réestimation de la dette actuarielle			
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses démographiques	223	44	267
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses financières	-337	-75	-412
Ajustements liés à l'expérience	-35	-102	-137
Prestations payées directement par l'employeur	-981	-473	-1 454
Prestations payées par les actifs de couverture			
Coûts des services passés et profits/pertes sur liquidation			0
Autres			
CLÔTURE 2021	**17 011**	**6 266**	**23 277**
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME - COUVERTURE GROUPE			
OUVERTURE 2021	**14 044**	**0**	**14 044**
Produit d'intérêts	260		260
Réestimation des actifs de couverture			
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation			
Variation de l'effet de plafonnement des actifs			
Prestations payées	-981		-981
Cotisations de l'employeur	3 000		3 000
Cotisations des employés			0
Autres			
CLÔTURE 2021	**16 322**		**16 322**
DBO nette à la clôture	**689**	**6 266**	**6 955**
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES NETTE AU BILAN			
OUVERTURE 2021	**2 916**	**6 306**	**9 222**
Variation par le résultat : dotation/reprise de l'exercice	-2 078	-40	-2 118
	-149		-149
CLÔTURE 2021	**689**	**6 266**	**6 955**

**Evolution au cours des cinq derniers exercices,
des règlements effectués depuis l'exercice de survenance
et de la Provision pour sinistres à régler - Affaires Directes**

Evolution des primes acquises et des sinistres *

Affaires Directes ***En K€***

		Exercice de survenance				
Année d'inventaire		2017	2018	2019	2020	2021
2019						
	Règlements cumulés	336 801	288 011	192 918		
	Provisions	77 059	159 429	344 963		
	Total des sinistres (S)	413 860	447 440	537 881		
	Primes acquises (P)	586 957	604 235	626 130		
	Pourcentage (S/P)	70,51%	74,05%	85,91%		
2020						
	Règlements cumulés	347 912	321 893	369 931	183 227	
	Provisions	63 997	141 943	193 527	344 657	
	Total des sinistres (S)	411 908	463 836	563 458	527 884	
	Primes acquises (P)	586 714	604 661	629 201	634 369	
	Pourcentage (S/P)	70,21%	76,71%	89,55%	83,21%	
2021						
	Règlements cumulés	354 908	337 386	402 921	321 125	168 261
	Provisions	49 790	132 574	180 847	270 774	351 464
	Total des sinistres (S)	404 698	469 960	583 768	591 899	519 725
	Primes acquises (P)	585 736	603 305	627 505	637 108	658 135
	Pourcentage (S/P)	69,09%	77,90%	93,03%	92,90%	78,97%

** Hors catégories ministérielles 21-22*

Montants nets de recours encaissés ou prévus

Provisions pour sinistres

Affaires directes et acceptations	2020	2021
Prov.pour risques en cours	15 119	18 257
Prév. de recours à encaisser	59 105	68 328
Prov pour sinistres à l'ouverture	1 133 707	1 293 214
Prest payées Exercice.sur Exercices ant.	356 031	328 949
Prov .Sinistres à la Cloture sur Exercices ant	802 707	1 031 224
Bonis/Malis	-25 032	-66 959

Montants nets de recours encaissés ou prévus et comprenant les frais de gestion et la PSNEM

1.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 alinéas 3 et 4

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Coupons courus non échus Oblig-TCN	8 439	8 793
Interets courus non échus des prêts	0	0
INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	8 439	8 793
Frais d'acquisition d'assurance reportés	25 881	23 672
FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	25 881	23 672
Frais acquisition immeubles batis	0	0
Différences des prix de remboursement à recevoir	1 597	1 798
Charges d'avance Frais généraux	4 313	4 238
Amort frais acquisition immeubles batis	0	0
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	5 909	6 037
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	40 229	38 502

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Amortissement différence prix de remboursement	-1 137	-1 006
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	-1 137	-1 006

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS	Montants 2021	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME ENGAGEMENTS RECUS	0				
CAUTIONS BANCAIRES RECUES	0				
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT GSA	0				
VALEURS REMISES CAISSES LOCALES	0				
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	0	0	0	0	0

ENGAGEMENTS DONNES		Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME - ENGAGEMENTS DONNES					
CAUTIONS BANCAIRES	3 331		610		2 721
GARANTIES FINANCIERES	39 466				39 466
NANTISSEMENTS TITRES					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	42 797	0	610	0	42 188

ANNEXE au 31-12-2021

Détail de certains postes du COMPTE DE RESULTAT

Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

en K€

Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

Exercice du 1er janvier au 31 Décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2021	31/12/2020
1 Primes acquises :	*2.0*	**1 005 820**	**375 578**	**630 243**	**631 084**
1a Primes		1 013 766	378 655	635 111	632 554
1b Variations des PNA et REC		-7 946	-3 077	-4 869	-1 471
2 Produits des placements alloués		**27 057**		**27 057**	**13 972**
3 Autres produits techniques		**25 052**		**25 052**	**22 670**
4 Charges des sinistres :		**-898 271**	**-381 467**	**-516 804**	**-498 458**
4a Prestations et frais payés	*2.3*	-703 790	-242 431	-461 359	-438 142
4b Charges des provisions pour sinistres		-194 480	-139 036	-55 445	-60 315
5 Charges des autres provisions techniques		**-1 390**	**-1 338**	**-52**	**-4 801**
6 Participation aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :		**-181 155**	**-57 787**	**-123 368**	**-122 778**
7a Frais d'acquisition	*2.3*	-168 645		-168 645	-159 137
7b Frais d'administration	*2.3*	-12 510		-12 510	-12 370
7c Commissions reçues des réassureurs			-57 787	57 787	48 730
8 Autres charges techniques	*2.3*	**-26 929**		**-26 929**	**-26 428**
9 Variation de la provision pour égalisation		**-6 590**		**-6 590**	**-282**
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	*2.7*	**-56 406**	**-65 015**	**8 609**	**14 980**

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	31/12/2021	31/12/2020
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie		**8 609**	**14 980**
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :		**72 278**	**51 576**
3a Revenus des placements	*2.1*	40 183	37 646
3b Autres produits des placements		7 491	5 098
3c Profits provenant de la réalisation des placemts		24 604	8 833
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :		**-14 262**	**-20 782**
5a Frais de gestion interne et externe des placement	*2.2*	-3 143	-3 025
5b Autres charges des placements		-5 324	-14 362
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-5 795	-3 395
6 Produits des placements transférés		**-27 057**	**-13 972**
7 Autres produits non techniques	*2.3*	**5 006**	**5 383**
8 Autres charges non techniques	*2.3*	**-13 456**	**-13 387**
9 Résultat exceptionnel :		**-100**	**-3 506**
9a Produits exceptionnels	*2.4*	2 437	908
9b Charges exceptionnelles		-2 536	-4 414
10 Participation des salariés		**0**	**0**
11 Impôts sur les bénéfices		**-4 258**	**-4 296**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**26 759**	**15 995**

en K€

2.0

VENTILATION DES PRIMES BRUTES ACQUISES

	2021	2020
PRIMES BRUTES ACQUISES		
Assurance directe en France *	1 004 784	969 877
Assurance directe U. E. hors France	1 036	695
Assurance directe hors U. E.		
TOTAL	1 005 820	970 572

** y compris le CA des acceptations*

en K€

2.1

PRODUITS DES PLACEMENTS	31/12/2021	31/12/2020
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	12 316	9 950
REVENUS DES OBLIGATIONS	16 731	15 650
REVENUS DES TCN	0	0
AUTRES PLACEMENTS	613	838
REVENUS IMMOBILIERS	9 074	10 078
REMUNERATION COMPTES COURANTS	1 449	1 130
Revenus des placements	40 183	37 646
INTERETS BANCAIRES	2	228
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	554	660
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	4 468	1 758
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	2 468	2 451
Autres produits des placements	7 491	5 098
PLUS VALUES REALISEES	24 053	8 822
REPRISE RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PROFIT DE CHANGE REALISE	551	10
REPRISE PROV.PERTE DE CHANGE	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	24 604	8 833
TOTAL	72 278	51 576

CHARGES DES PLACEMENTS	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES FINANCIERES	-1 226	-1 142
CHARGES IMMOBILIERES	-1 918	-1 883
Frais de gestion des placements et frais financiers	-3 143	-3 025
DOT AUX AMORT FRS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	-3 478	-3 613
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	-261	-292
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	-1 585	-10 456
DOT PROV / PERTE DE CHANGE LATENTE	0	0
Autres charges de placements	-5 324	-14 362
MOINS VALUES REALISEES	-5 793	-3 395
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	-2	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	-5 795	-3 395
TOTAL	-14 262	-20 782

Produits des placements transférés		
Produits des placements transférés au résultat Technique	-27 057	-13 972

en K€

2.2

VENTILATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	250	1 984	10 082	12 316
REVENUS DES OBLIGATIONS	0	0	16 731	16 731
REVENUS DES TCN	0	0	0	0
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS	4	0	609	613
REVENUS IMMOBILIERS	0	2 349	6 725	9 074
REMUNERATION COMPTES COURANTS	0	1 449	0	1 449
Revenus des placements	254	5 783	34 147	40 183
INTERETS BANCAIRES	0	0	2	2
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	0	0	554	554
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	0	0	4 468	4 468
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	0	0	2 468	2 468
Autres produits des placements	0	0	7 491	7 491
PLUS VALUE REALISEES	0	0	24 053	24 053
PROFIT DE CHANGE REALISE	0	0	551	551
REP PROV PERTES DE CHG	0	0	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	24 604	24 604
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	254	5 783	66 242	72 278

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
CHARGES FINANCIERES	0	0	-1 226	-1 226
CHARGES IMMOBILIERES	0	0	-1 918	-1 918
Frais de gestion des placements et frais financiers	0	0	-3 143	-3 143
DOT AUX AMORT FRS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	0	0	-3 478	-3 478
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	0	0	-261	-261
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	0	0	-1 585	-1 585
DOT PROV PERTES DE CHG LATENTES	0	0	0	0
Autres charges de placements	0	0	-5 324	-5 324
MOINS VALUES REALISEES	0	0	-5 793	-5 793
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	0	-2	-2
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	-5 795	-5 795
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	0	0	-14 262	-14 262

Produits des placements transférés au résultat Technique	-27 057

a)

FRAIS GENEREAUX - VENTILATION DES CHARGES

DETAIL DES CHARGES			
		31/12/2021	31/12/2020
CHARGES DIRECTES			
64	Allocation de gestion versée aux mandataires	1 541	1 611
64	Allocation de gestion versée aux CL	5 319	5 159
64	Allocation de gestion rétrocéssion	2 501	2 605
64	Autres charges techniques	212	140
66	Charges financières	2 367	2 350
65	VNC immobilisations cédées	123	1
65	Dot non technique réserve capitalisation	0	0
65	Autres charges non techniques	0	0
60-64	Charges Amaline	0	0
69	Taxes excédents provisions techniques	0	0
	Sous-total I	12 063	11 866
CHARGES PAR NATURE A REPARTIR			
90	Frais généraux sur ant	-44	-46
91	Services extérieurs	45 276	40 525
92	Autres services extérieurs	46 704	44 642
93	Impots et taxes	21 901	22 504
94	Charges de personnel	130 859	123 095
95	Autres ch.de gest.courante	271	254
96	Commissions	1 376	2 016
97	Prestations bancaires	911	1 106
98	Dot amort & prov	8 691	7 128
99	Repr prov pr dépréc	-2 269	-1 664
	Sous-total II	253 676	239 561
CHARGES DIRECTES			
642096	Frs acquis reportés à la clot.	-25 881	-23 672
642097	Frs acquis reportés à l'ouv.	23 672	23 636
	Sous-total III	-2 208	-36
	Total	263 531	251 391

REPARTITION

EXERCICE 2021		
Destinations	*Montants*	*%*
Frais d' Acquisition	168 645	63,99%
Frais d'Administration	12 510	4,75%
Charges des Placements	3 143	1,19%
Gestion des Sinistres	38 847	14,74%
Autres Ch Techniques	26 929	10,22%
Autres Ch non Techniques	13 456	5,11%
Total Charges Réparties	263 531	100,00%

EXERCICE 2020		
Destinations	*Montants*	*%*
Frais d' Acquisition	159 137	60,39%
Frais d'Administration	12 370	4,69%
Charges des Placements	3 025	1,15%
Gestion des Sinistres	37 044	14,06%
Autres Ch Techniques	26 428	10,03%
Autres Ch non Techniques	13 387	5,08%
Total Charges Réparties	251 391	95,39%

EXERCICE 2019		
Destinations	*Montants*	*%*
Frais d' Acquisition	161 013	63,88%
Frais d'Administration	13 506	5,36%
Charges des Placements	3 809	1,51%
Gestion des Sinistres	35 924	14,25%
Autres Ch Techniques	25 260	10,02%
Autres Ch non Techniques	12 545	4,98%
Total Charges Réparties	252 057	100,00%

en K€

2.3 b et c

b)

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
SALAIRES	67 560	62 670	61 903
CHARGES SOCIALES	37 472	35 420	37 226
JOUR ANNIVERSAIRE ET MEDAILLE DU TRAVAIL	296	262	259
AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	25 531	24 743	18 737
CICE	0	0	0
CHARGES DE PERSONNEL	**130 859**	**123 095**	**118 124**
IMPOTS ET TAXES LIES	14 835	13 755	12 807
IMPOTS ET TAXES LIES	**14 835**	**13 755**	**12 807**
TOTAL	**145 694**	**136 851**	**130 932**

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

	2021		2020	
	membres des Organes		membres des Organes	
	d'Administration	de Direction	d'Administration	de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	**267**	**3 375**	**255**	**2 376**
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance		**791**		**782**
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				
Remboursement de frais	**74**	**271**	**75**	**177**
Nombre de membres bénéficiaires	**20**	**18**	**24**	**11**

c)

COMMISSIONS VERSEES

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Allocation de gestion versée aux CL	5 319	5 159	5 034
Allocation de gestion versée aux mandataires	1 541	1 611	1 725
Commissions courtage	27 707	27 540	28 427
Commisions & frais gestion sinistres	1 148	1 771	1 265
Commisions & frais gestion contrats	228	244	261
TOTAL COMMISSIONS VERSEES	**35 943**	**36 326**	**36 711**

en K€

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels de l'exercice	187	292	76
Produits exceptionlles sur cotisations	104	13	54
Produits except sur ex anterieurs	287	40	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	579	345	130
Pénalites amendes	-73	-133	-14
Creances irrecouvrables	-129	-34	-66
Pertes exceptionnelles exercice	-1 529	-4 071	-33
Charges except sur ex anterieurs	-23	0	-18
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1 755	-4 239	-131
MOUVEMENTS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 075	388	-977
VARIATION DES PROV EXCEPTIONNELLES	1 075	388	-977
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-100	-3 506	-978

ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS NON TECHNIQUES

Les produits et charges non techniques enregistrent les commissions reçues par

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,pour son activité de distributeur d'opérations autres que d'Assurance

(Groupama Banque, autres).

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges non techniques réparties	-13 333	-13 385	-12 243
VNC immobilisations cédées	-123	-1	-302
Taxes excédents provisions techniques	0	0	0
Dotation Non Technique Réserve de capitalisation	0	0	0
Autres charges non techniques	0	0	0
CHARGES NON TECHNIQUES	-13 456	-13 387	-12 545
Rémunération Orange Bank	680	1 694	2 260
Subvention GMA déploiement activité bancaire	54	226	305
Subvention GMA Certificats Mutualistes	1 039	1 009	946
Autres Produits non techniques	3 233	2 454	1 905
PRODUITS NON TECHNIQUES	5 006	5 383	5 416

en K€

2.5

AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF MOYEN DE LA CAISSE REGIONALE

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
TOTAL	2 274,33	2 196,40	2 175,08
PERSONNEL COMMERCIAL	1 262,58	1 242,50	1 253,75
DIRECTION	0,00	0,00	0,00
CADRES	182,83	181,60	174,92
NON CADRES	1 079,75	1 060,90	1 078,83
AUTRE PERSONNEL	1 011,75	953,90	921,33
DIRECTION	18,00	13,30	14,08
CADRES	385,83	354,50	326,58
NON CADRES	607,92	586,10	580,67

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2021

Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	285 525	44 440	110 902	151 300	262 203	126 560	103 934
1a. Primes	02	288 374	44 386	110 663	151 521	262 184	127 072	104 424
1b. Variation des primes non acquises	03	2 849	-54	-239	221	-18	512	490
.		0	0	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	04	205 776	34 598	170 638	106 459	277 097	84 015	156 941
2a. Prestations et frais payés	05	209 666	35 436	70 926	97 275	168 200	78 430	79 123
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-3 890	-839	99 712	9 184	108 896	5 586	77 818
		0	0	0	0	0	0	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	**07**	**79 748**	**9 842**	**-59 736**	**44 842**	**-14 894**	**42 545**	**-53 007**
		0	0	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	09	48 635	7 017	19 009	25 905	44 914	21 429	17 131
6 Autres charges de gestion nettes	10	3 983	568	1 475	1 956	3 431	1 691	1 178
		0	0	0	0	0	0	0
B CHARGES D'ACQUISITION	**11**	**52 617**	**7 585**	**20 484**	**27 861**	**48 345**	**23 120**	**18 309**
		0	0	0	0	0	0	0
7 Produits des placements	13	7 229	364	7 066	1 200	8 266	2 687	3 418
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0
.		0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	**15**	**7 229**	**364**	**7 066**	**1 200**	**8 266**	**2 687**	**3 418**
		0	0	0	0	0	0	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	74 286	10 756	41 040	58 198	99 238	47 495	51 330
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	49 746	7 194	21 229	26 722	47 951	23 694	39 875
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-1 756	-171	74 809	4 581	79 390	-547	68 458
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	9 575	1 693	6 337	9 324	15 660	6 787	9 739
		0	0	0	0	0	0	0
D SOLDE DE REASSURANCE	**25**	**-16 720**	**-2 040**	**61 334**	**-17 570**	**43 764**	**-17 561**	**66 742**
		0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	**27**	**17 640**	**581**	**-11 819**	**610**	**-11 210**	**4 550**	**-1 156**
		0	0	0	0	0	0	0
. HORS-COMPTE		0	0	0	0	0	0	0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	37 778	208	24 282	28 439	52 722	29 946	12 943
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	34 929	261	24 521	28 219	52 740	29 434	12 453
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	151 238	11 927	522 238	35 558	557 796	115 831	281 158
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	154 855	12 986	422 687	26 374	449 061	110 717	207 294
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	221 848	5 036	59 626	0	59 626	23 613	13 956
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	222 121	4 816	59 464	0	59 464	23 141	10 003

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2021

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
1 Primes acquises	01	75 154	305 648	25 913	3 882	13 439	19 777	7 130
1a. Primes	02	75 223	306 718	26 117	3 874	13 675	19 727	8 009
1b. Variation des primes non acquises	03	69	1 071	204	-8	236	-50	880
.		0	0	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	04	88 320	329 276	-1 142	2 356	5 937	8 747	-4 901
2a. Prestations et frais payés	05	51 938	209 491	-7 203	1 637	6 043	8 573	14 397
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	36 382	119 785	6 061	719	-106	174	-19 298
		0	0	0	0	0	0	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	**07**	**-13 166**	**-23 628**	**27 055**	**1 526**	**7 502**	**11 030**	**12 031**
		0	0	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	09	12 821	51 381	4 829	669	2 280	3 347	1 215
6 Autres charges de gestion nettes	10	1 034	3 903	343	55	189	262	111
		0	0	0	0	0	0	0
B CHARGES D'ACQUISITION	**11**	**13 854**	**55 283**	**5 172**	**724**	**2 469**	**3 609**	**1 326**
		0	0	0	0	0	0	0
7 Produits des placements	13	1 141	7 246	606	330	215	3	123
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0
.		0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	**15**	**1 141**	**7 246**	**606**	**330**	**215**	**3**	**123**
		0	0	0	0	0	0	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	39 368	138 192	18 996	1 480	4 922	16 339	5 264
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	27 029	90 597	-9 415	472	1 707	8 129	10 740
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	30 886	98 797	6 423	8	-10	170	-15 830
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 314	22 840	1 928	227	742	2 050	2 062
		0	0	0	0	0	0	0
D SOLDE DE REASSURANCE	**25**	**24 861**	**74 042**	**-20 060**	**-774**	**-2 483**	**-5 989**	**-8 293**
		0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	**27**	**-1 017**	**2 377**	**2 429**	**359**	**2 764**	**1 435**	**2 534**
		0	0	0	0	0	0	0
. HORS-COMPTE		0	0	0	0	0	0	0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	1 632	44 521	4 128	991	2 422	4 250	1 457
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	1 563	43 450	3 924	999	2 186	4 300	577
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	91 984	488 973	88 905	4 126	7 898	2 696	5 690
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	54 901	372 912	85 329	4 013	8 004	2 522	25 712
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	12 009	49 579	2 901	8 298	0	0	2 356
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	12 711	45 855	416	7 693	0	0	1 632

en K€

C50 K€ 3

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2021

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	3 144	1 721	13 479	0	0	19 521	1 005 820
1a. Primes	02	3 580	1 721	16 075	0	0	19 326	1 013 766
1b. Variation des primes non acquises	03	436	0	2 596	0	0	-195	7 946
.		0	0	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	04	1 391	3 046	26 020	0	0	18 051	906 251
2a. Prestations et frais payés	05	1 378	766	7 119	0	0	15 618	671 121
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	14	2 280	18 901	0	0	2 433	235 130
		0	0	0	0	0	0	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	**07**	**1 752**	**-1 325**	**-12 541**	**0**	**0**	**1 471**	**99 569**
		0	0	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	09	536	276	2 295	0	0	1 251	168 645
6 Autres charges de gestion nettes	10	50	22	222	0	0	1 251	14 388
		0	0	0	0	0	0	0
B CHARGES D'ACQUISITION	**11**	**586**	**299**	**2 516**	**0**	**0**	**2 501**	**183 033**
		0	0	0	0	0	0	0
7 Produits des placements	13	16	165	2 495	0	0	0	27 057
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0
.		0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	**15**	**16**	**165**	**2 495**	**0**	**0**	**0**	**27 057**
		0	0	0	0	0	0	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	1 152	560	4 393	0	0	0	375 578
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	393	190	2 057	0	0	0	209 762
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	3	610	5 412	0	0	0	173 044
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	174	95	740	0	0	0	57 787
		0	0	0	0	0	0	0
D SOLDE DE REASSURANCE	**25**	**-582**	**335**	**3 816**	**0**	**0**	**0**	**65 015**
		0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	**27**	**601**	**-1 124**	**-8 747**	**0**	**0**	**-1 031**	**8 609**
		0	0	0	0	0	0	0
. HORS-COMPTE		0	0	0	0	0	0	0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	588	0	2 874	0	0	49	151 986
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	152	0	278	0	0	245	144 040
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	428	8 916	133 435	0	0	58 335	1 520 364
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	414	6 636	114 812	0	0	55 958	1 293 214
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	0	0	278	0	0	1 051	350 972
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	0	0	0	0	0	995	342 992

IV/ RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice 2021

RAPPORT GÉNÉRAL

RAPPORT SPÉCIAL

109 Rue Tête d'Or - CS 10363

69451 Lyon - France

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole
RCS Lyon 779 838 366

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 1 388,8 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans les notes 1.4 et 1.5 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre caisse régionale, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2021 les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 498.5 M€.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :

- La valorisation des actifs détenus par cette dernière,
- La valorisation de son activité de réassurance,
- La prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :

- ✓ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;
- ✓ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
- ✓ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
- ✓ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
- ✓ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaires ;
- ✓ Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe, relative à la valorisation des certificats mutualistes, donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne par l'assemblée générale du 9 avril 2010.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 12ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 29 avril 2022

Damien Meunier

109 rue Tête d'Or
69006 Lyon

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole
RCS Lyon 779 838 366

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-57 IV 1° du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Le commissaire aux comptes

Mazars
Lyon, le 29 avril 2022

Damien Meunier

V/ RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2022

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Vendredi 3 juin 2022

RESOLUTIONS

1. Résolution au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution relative à la modification des statuts de Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'adopter les modifications, détaillées ci-après, des statuts de la Caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne afin de les faire évoluer, notamment en conséquence du décret du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles et d'évolutions réglementaires antérieures.

Ces modifications sont les suivantes :

- la tenue des conseils d'administration à distance, par tout moyen de télécommunication ;
- le recours aux procurations dans le cadre d'un conseil d'administration ;
- les dispositions applicables en cas d'empêchement du Président et s'agissant de la présence de tiers aux séances du conseil d'administration ;
- la participation aux assemblées générales à distance par un moyen de télécommunication ;
- le vote aux assemblées générales selon les modalités suivantes : (i) vote à distance par correspondance et par voie électronique avant la tenue de l'assemblée générale et (ii) le vote électronique à distance en cours de séance de l'assemblée générale ;
- l'envoi des convocations aux assemblées par courrier électronique ;
- la signature électronique des registres et procès-verbaux de conseils d'administration ;
- les règles de nomination applicables en cas de vacance au sein du conseil d'administration ;
- les règles d'inscription de questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale à la requête des sociétaires ; et
- des modifications de pure forme ou de nature rédactionnelle.

2. Résolutions au titre de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un résultat de 26.759.481,29 euros et donne quitus au Président, aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2021, qui s'élève à 26.759.481,29 euros de la façon suivante :

- 2.700.000,00 euros à la réserve complémentaire,
- 1.400.000,00 euros à la réserve pour éventualités diverses,
- 19.505.943,83 euros à la réserve générale,
- 7.263,00 euros à la réserve spéciale œuvre d'art
- 3.146.274,46 euros à la rémunération des certificats mutualistes, (ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2%)

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans la notice d'information établie pour l'offre au public de certificats mutualistes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits par les administrateurs, les dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les Certificats Mutualistes, approuve ledit rapport.

Sixième résolution

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2023 de certificats mutualistes

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 72,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,
- l'émission de 140 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 31 mars 2017,
- l'émission de 15 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 avril 2019,
- l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 juin 2020,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2023 ci-après arrêté :

1. **Objectif du programme de rachats 2023**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. **Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2023 et impact sur la solvabilité de l'entreprise**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2023 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;

- au 31 décembre 2023 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2023 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

3. **Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2023, pour les rachats au titre de l'année 2023.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. **Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2023 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. **Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2023 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2023.

6. **Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2023 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2023, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2023 comme suit :

- au 30 juin 2023 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2023 ; et
- au 31 décembre 2023 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2024.

Septième résolution

Résolution concernant les administrateurs

L'Assemblée générale, délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

- **Renouvelle en qualité d'administrateurs, pour une durée de 6 ans,** ledit mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027 :
    - **Frédéric BRET,** du département de l'Isère,
    - **Nathalie BRUN,** du département de l'Allier,
    - **Luc CHAVASSIEUX**, du département du Rhône,
    - **Isabelle CHOPIN,** du département de la Nièvre,
    - **Patrick LAOT,** du département de la Loire,
    - **Gilles LASSUS,** du département de l'Ain,

- **Guy MADET,** du département de l'Allier.

- **Nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 2 ans,** ledit mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023 :
    - **Ahmed EL ATI ALLAH,** du département de la Haute-Loire, en remplacement de Louis MASSON, démissionnaire.

L'Assemblée générale prend acte que les nouveaux administrateurs, préalablement pressentis, ont déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées, et déclaré qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité légale afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.